

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5<sup>e</sup> Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

COMPTE RENDU INTEGRAL — 82<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Jeudi 24 Juin 1976.

## SOMMAIRE

PRÉSIDENTIE DE M. FRANCIS LEENHARDT

1. — Approbation du VII<sup>e</sup> Plan de développement économique et social. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4607).

Discussion générale (suite) :

M.M. Burckel,  
Porelli,  
Tissandier,  
Fillioud,  
Guermeur,  
le président,  
Hoffer,  
Juquin,  
Richard,  
Fontaine,  
Le Pensec,  
Ligot,  
Riviérez,  
Barthe,  
Petit,  
Mexandeau.

Renvoi de la suite de la discussion.

2. — Ordre du jour (p. 4625).

★ (2 f.)

PRÉSIDENTIE DE M. FRANCIS LEENHARDT,

vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

APPROBATION DU VII<sup>e</sup> PLAN  
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant approbation du VII<sup>e</sup> Plan de développement économique et social (n<sup>os</sup> 2346, 2350, 2352, 2408).

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Burckel.

M. Jean-Claude Burckel. Monsieur le président, monsieur le ministre du travail, mes chers collègues, le VII<sup>e</sup> Plan, à l'image de ceux qui l'ont précédé, se révèle être un ensemble complexe de propositions, de recommandations et de vœux pieux.

On y distingue trois parties essentielles : un ensemble de prévisions chiffrées de l'avenir à court terme, un schéma prévisionnel de société à l'horizon 1980, fondé sur l'environnement international, et un ensemble d'actions qu'il est estimé nécessaire d'accomplir pour obtenir une bonne réalisation des prévisions.

Ce qui le distingue des précédents, c'est justement l'évolution récente de notre société. La crise de l'énergie, suivie de la crise économique des années 1974 et 1975 en sont les manifestations les plus visibles. Mais il ne faut pas oublier non plus la remise en question du « credo de la croissance » qui caractérisera les années 1970.

Ce désir d'un nouvel ordre économique mondial devra être pris en compte dans l'avenir. Le Gouvernement, pour sa part, a fait sienne cette conception, car autrement on ne comprendrait pas très bien les raisons pour lesquelles le VII<sup>e</sup> Plan consacre une part importante à la réduction des inégalités et à l'amélioration de la qualité de la vie.

C'est donc un état de situation conflictuelle qui a présidé à l'élaboration du présent Plan. Il est en effet difficile de concilier les impératifs de la reprise de l'activité économique avec le désir d'une société plus humaine, comme il est parfois difficile de concilier le nécessaire développement économique, notamment industriel, avec la non moins nécessaire sauvegarde de l'environnement. C'est pourtant à cette tâche que s'attelle le Gouvernement, et nous voudrions l'encourager à poursuivre son effort dans cette voie.

En regard de la situation conjoncturelle, les objectifs fixés sont courageux mais, hélas, insuffisants. Courageux, le taux de croissance proposé lorsque l'on sait que pour le VI<sup>e</sup> Plan l'objectif était de 5,9 p. 100 de moyenne annuelle et la réalisation inférieure à 3,5 p. 100. Insuffisant toutefois pour assurer un retour au plein emploi. Tout porte à penser que le niveau du chômage sera, en 1980, à peu près identique à celui de 1974. Or, à nos yeux, l'amélioration de la situation sur le marché du travail doit être l'action prioritaire des années à venir. Il est essentiel de consacrer une part importante des crédits à la réalisation de cet objectif. Or, sept programmes d'action prioritaires sur vingt-cinq y contribuent pour seulement un sixième de l'enveloppe globale, hors P.T.T., consacrée aux programmes d'initiative nationale.

Il ne suffit pas de créer des emplois pour diminuer le chômage, il est encore nécessaire d'agir sur l'environnement économique. Ce qui veut dire qu'il faut satisfaire deux exigences essentielles: renforcer le dynamisme de notre économie et lutter contre l'inadaptation de la demande à l'offre d'emplois.

Renforcer le dynamisme de notre économie.

Pour pouvoir absorber davantage de main-d'œuvre, notre appareil productif doit être en mesure d'accroître sa production, c'est-à-dire qu'il lui faut trouver des débouchés nouveaux.

Il est donc important d'agir dans le sens d'une amélioration de la compétitivité des produits français sur les marchés étrangers, ce qui passe par un effort sur les prix, sur la monnaie et sur la situation financière des entreprises françaises. De la même façon, la demande intérieure doit être soutenue; des efforts pourront être faits en ce sens pour réduire les inégalités sociales.

Parallèlement à ce double effort, pourra être entreprise une action de réforme en profondeur de la structure industrielle de notre pays. Il est en effet nécessaire de favoriser le développement des petites et moyennes entreprises et donc d'agir dans le sens d'une meilleure répartition des possibilités de financement des investissements. Un des outils les plus commodes pour assurer la réalisation de cet objectif pourrait être matérialisé par l'obligation qui serait faite aux maîtres d'œuvre de confier les grands travaux d'équipement à des entreprises moyennes.

Lutter contre l'inadaptation de la demande à l'offre d'emplois.

Faute d'une action suffisante pour lutter contre ce que le Gouvernement nomme « chômage d'incohérence », tout effort pour améliorer le dynamisme de notre économie sera vain.

Il est donc nécessaire de planifier les besoins en hommes de nos entreprises, et cela dans le double but: d'abord d'agir sur ces besoins lorsqu'ils sont insuffisants, ensuite de former les demandeurs d'emploi en fonction de ces besoins. Cela passe nécessairement par une politique cohérente et globale de l'éducation et de la formation.

Forcer nos entreprises à l'embauche ne peut avoir qu'un effet négatif sur la productivité, et donc sur la compétitivité, si les nouveaux salariés ont une formation insuffisante. De la même façon, vouloir diminuer le nombre de chômeurs par la création d'un nombre élevé d'emplois publics peut conduire à affaiblir notre économie si nos entreprises ne trouvent plus de ce fait sur le marché du travail les travailleurs dont elles ont besoin.

C'est donc par une formation mieux adaptée que l'on pourra obtenir une diminution de la demande d'emplois non satisfait.

L'objectif est donc double. Tout d'abord, supprimer le chômage actuel par une politique intensive de formation professionnelle et, simultanément, mettre sur pied une politique globale qui

permette une meilleure insertion des jeunes dans la vie professionnelle tout en s'efforçant d'adapter au mieux les emplois aux aspirations des Français.

M. Guy Guerneur. Très bien!

M. Jean-Claude Burckel. Face à cet objectif de plein emploi, que propose le VII<sup>e</sup> Plan tel qu'il est présenté par le Gouvernement?

La partie opérationnelle du Plan comporte vingt-cinq programmes d'action prioritaires répartis en six chapitres différents. On trouve dans ces options aussi bien des objectifs précis que de simples vœux. La consultation de cet ensemble nous laisse un peu sur notre faim quant à la politique proposée.

Les objectifs semblent d'importance inégale et ne sont guère ordonnés.

Il m'apparaît donc absolument nécessaire de donner un ordre aux priorités. Il est difficile, en effet, de prévoir l'évolution de l'environnement économique au cours des années à venir; il faut donc prévoir une hypothèse basse, celle où la modération de la croissance pourrait conduire à n'exécuter qu'une partie des programmes d'action prioritaires.

L'exemple du VI<sup>e</sup> Plan, dont les programmes finalisés n'ont été accomplis que partiellement, doit rester présent à nos yeux et plutôt que de renouveler cet échec, il convient d'assurer la réalisation d'un ensemble, fût-il réduit, de programmes essentiels.

Parmi ces derniers, devront se trouver obligatoirement toutes les actions qui contribuent à l'amélioration de l'emploi ou relèvent de la politique globale d'aménagement du territoire, l'ensemble de ces actions constituant un noyau primordial dans la stratégie du VII<sup>e</sup> Plan. Au-delà de ce programme minimal pourront être entreprises celles qu'il a été reconnu nécessaire de mener.

Cette distinction entre noyau dur et programme supplémentaire ne doit pas prêter à confusion. Il ne s'agit pas de diminuer le contenu du Plan, déjà modeste à nos yeux. Bien au contraire, il faut en garantir la réalisation.

Toutefois, l'existence d'un axe principal aura pour conséquence l'affermissement de l'ensemble. Chacune des actions n'étant plus isolée, mais rattachée à une politique globale, il sera plus aisé d'en déterminer la portée.

Il est en effet essentiel de donner au VII<sup>e</sup> Plan une stratégie clairement définie qui en augmentera la crédibilité. Le VII<sup>e</sup> Plan doit obtenir implicitement le consentement des Français, il doit procéder d'un large consensus national et c'est à cette condition que sa réalisation sera assurée.

Il ne suffit pas que le Plan existe, il faut encore que les Français en ressentent les effets et l'évolution des efforts qui seront faits pour mener à bien les objectifs essentiels.

Le Gouvernement propose un ensemble de mesures visant à améliorer la qualité et le cadre de vie et à réduire les inégalités. Certaines actions pourront être liées à la politique globale de lutte pour le plein emploi, les autres procédant d'un choix de société. Ces programmes sont nécessaires pour permettre à notre société d'avancer. Dans l'avenir, il faudra tenir davantage compte, chaque année, de cet objectif. La croissance, si elle doit être prioritaire, se doit aussi d'être plus humaine.

Tous ces objectifs supposent, bien entendu, un financement des actions qui seront entreprises en vue de leur réalisation. Quelles seront donc les conditions d'exécution du VII<sup>e</sup> Plan? Dans quelles conditions en sera assuré le financement? Quel sera le rôle des collectivités locales dans la mise en œuvre des différents programmes?

Il apparaît que l'outil principal dans la réalisation du Plan est le budget. Or sur ce dernier pèsent un certain nombre d'incertitudes: d'abord, l'évolution des dépenses militaires qui, ainsi que le note notre rapporteur général, M. Maurice Papon, opérera une forte ponction sur les ressources nouvelles; ensuite, le désir exprimé par le Gouvernement de trouver un équilibre satisfaisant entre les ressources et les charges de l'Etat, ce qui, face à la faible croissance des ressources fiscales attendues, pose avec acuité le problème du financement des investissements que le Plan considère comme prioritaires.

Par ailleurs, il est paradoxal de constater que les cinq années de la planification sont en fait réduites à quatre, puisque le budget de 1976 est déjà engagé. Cet état de choses alourdit nécessairement la charge des dépenses spécifiques au Plan dans le budget.

En effet, si l'on ajoute à la part importante réservée aux dépenses militaires les 103 milliards des programmes d'action prioritaires, ce sont finalement 27,7 p. 100 des quatre budgets à venir qui sont déjà engagés. Ce qui signifie qu'à moins d'une stagnation des autres dépenses, il faudra accroître notablement les ressources.

Cette opération peut être réalisée soit par augmentation de la charge fiscale, soit éventuellement par le recours à l'emprunt. Il en résulte la nécessité de faire davantage appel à l'épargne. Epargne forcée, si la charge fiscale est accrue ; épargne volontaire, si un emprunt est émis. Dans les deux cas, on pourrait alors enregistrer une diminution de la propension des ménages à porter leur épargne vers l'investissement productif, ce qui va à l'encontre des objectifs du Plan.

Le financement du VII<sup>e</sup> Plan posera donc des problèmes qu'il importe de résoudre sans retard. Son exécution en dépend, sa crédibilité également. On comprend mieux à présent la nécessité d'ordonner les objectifs, action qui aurait pu être entreprise sur la base d'un échéancier complet des dépenses projetées.

Le VII<sup>e</sup> Plan s'annonce difficile, non seulement pour l'Etat, mais aussi pour les collectivités locales. Le rôle de ces dernières sera pourtant essentiel et il est utile de rappeler à cet égard que les investissements des collectivités locales au cours du VI<sup>e</sup> Plan ont été supérieurs à ceux de l'Etat.

Il est décevant que rien ne soit envisagé pour faciliter leur action. Face à des besoins grandissants de financement, les collectivités locales ne disposent pas de ressources suffisantes, elles sont de plus en plus poussées à emprunter et accroissent ainsi leurs charges financières, et ce, au détriment de l'investissement.

Un examen rapide des vingt-cinq programmes d'action prioritaires montre que, pratiquement, aucun équipement collectif, hormis quelques grands projets, n'est inscrit comme prioritaire. L'examen même des deux grands projets d'amélioration des moyens de transport dans la partie Ouest de la France et de la liaison fluviale Rhin—Rhône montre que ceux-ci seront en partie financés par les collectivités locales.

Ainsi, la liaison fluviale mer du Nord—Méditerranée, pourtant inscrite comme prioritaire, ne se verra affecter que le quart du coût total du projet. La première phase des travaux nécessitait deux milliards de crédits ; les collectivités locales et les établissements publics concernés devront financer le quart de ce total. Il ne s'agit que d'un exemple, mais il est significatif des accroissements du Gouvernement à aider les collectivités locales dans leur besoin d'équipements collectifs.

Certes, des efforts ont été faits par le Gouvernement pour moderniser les bases de la fiscalité locale, mais cela n'a pas apporté de ressources supplémentaires à nos communes, pour le moment tout au moins.

Toutes ces difficultés, à la fois dans la mise en œuvre et le financement du VII<sup>e</sup> Plan, ne doivent pas faire oublier l'esprit de la planification française. Il s'agit d'un choix de société, vers lequel on s'efforce d'arriver par une politique d'incitation, que ce soit par l'exemple ou par une réglementation appropriée.

Le choix initial doit être fait en fonction des désirs des Français et des difficultés du moment. D'où la nécessité de suivre cette règle sage en période d'incertitude : être modeste dans ses ambitions, mais tout faire pour y arriver. En ce sens, le VII<sup>e</sup> Plan est un exemple de modestie, mais il ne cherche pas suffisamment à résoudre le grand problème du moment, l'emploi, et néglige le côté pratique du financement des options choisies.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques observations que suscitait de ma part l'examen du projet du VII<sup>e</sup> Plan.

Je ne formulerais qu'un seul vœu, c'est que vous réussissiez dans votre entreprise et que vos prévisions s'avèrent exactes, pour le plus grand bien de notre pays. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)*

**M. le président.** La parole est à M. Porelli.

**M. Vincent Porelli.** Mesdames, messieurs, la politique d'aménagement du territoire du Gouvernement s'inscrit dans l'état de crise que connaît la société française.

Cette crise touche tous les secteurs — économique, politique et social — de la vie nationale. Elle se manifeste dans toutes les régions françaises comme sur tout le territoire national. Elle est la conséquence de la domination, sur toutes les affaires du pays, d'une infime minorité de grandes sociétés industrielles et financières qui organisent précisément le pillage des richesses du pays à leur profit.

Ainsi, par exemple, aidé par les hommes qui sont à la tête de l'Etat depuis maintenant bientôt vingt ans, le grand capital est responsable de la désindustrialisation du Nord et de la Lorraine, de l'échec de Fos en tant que facteur de démarrage de l'économie provençale, de la désertification du Massif central et de toutes les régions de montagne, du dépeuplement d'une « part de plus en plus étendue de l'espace rural » — je ne fais que citer le projet de loi portant approbation du VII<sup>e</sup> Plan, page 56 — de l'abandon de pans entiers de l'agriculture française par la

signature des accords méditerranéens, avec les graves conséquences qui apparaissent déjà dans le Languedoc-Roussillon comme dans l'ensemble du Midi de la France, de l'anarchie qui préside à l'organisation et au développement de la région parisienne, du sous-développement de la Bretagne, de la Corse, etc.

Tel est le bilan de la politique d'aménagement du territoire poursuivie depuis environ vingt ans.

En effet, la politique de développement économique et d'aménagement du territoire ne s'inscrit pas, malheureusement, dans le cadre d'un nécessaire développement harmonieux de l'économie et du territoire national, car elle procède de la logique du profit. Tout a été mis en œuvre pour permettre l'enrichissement extraordinaire d'une trentaine seulement de grandes firmes privées aux dépens du pays tout entier, et l'aménagement du territoire est un instrument essentiel de cet enrichissement.

Ainsi, pour le grand capital, l'aménagement du territoire doit permettre la meilleure localisation possible des grandes sociétés privées, afin que celles-ci puissent réaliser les meilleurs profits.

C'est ce qui a été entrepris, tout naturellement, au cours des Plans qui auront précédé le VII<sup>e</sup>, notamment au cours du VI<sup>e</sup> Plan, avec les moyens financiers dégagés par l'Etat pour financer sélectivement de grandes opérations comme Fos, avec la politique dite « de décentralisation industrielle ou tertiaire ».

C'est ce qui va être poursuivi pendant le VII<sup>e</sup> Plan, avec l'aide au redéploiement de l'économie, avec l'organisation du marché de l'emploi, avec le financement de l'appareil productif. Mais, loin de permettre de résoudre les difficiles problèmes que connaît notre pays, la politique contenue dans le projet de VII<sup>e</sup> Plan, si celui-ci était appliqué, les aggraverait encore.

Ainsi, nous voyons aujourd'hui que le redéploiement des grandes entreprises se fait contre notre économie.

Par exemple, des grandes firmes comme Usinor, Rhône-Poulenc, Air Liquide, etc., réduisent leurs activités sur le territoire national pour investir à l'étranger, aidés évidemment en cela par l'Etat.

Des secteurs entiers de notre industrie — qu'il s'agisse du nucléaire, de l'aéronautique, de l'informatique, de l'imprimerie, etc. — sont bradés au profit du capital étranger tandis qu'est consacré l'abandon progressif de l'exploitation de nos mines de charbon et de fer.

L'organisation du marché du travail, voulue par le grand capital, loin de permettre l'utilisation pleine et entière de la force de travail, entraîne, au contraire, un nombre croissant de chômeurs.

Pour ce qui concerne le financement public du redéploiement, la période 1975-1976 avait vu une prise en charge de plus en plus importante des investissements productifs par l'Etat. A l'examen du présent projet de loi, nous pouvons dire que ce financement se poursuivra, et d'une manière sélective, comme cela est précisé à la page 27 du document du VII<sup>e</sup> Plan, dans le chapitre « L'action des pouvoirs publics ». Mais la constatation fondamentale que nous faisons, c'est que le financement de l'accumulation des profits privés s'opérera, une fois de plus, aux dépens des équipements collectifs et, donc, de la consommation collective des Français.

Dans le projet de plan, on trouve d'ailleurs peu de choses sur le problème de la consommation collective et individuelle, essentiel pourtant, pour le plein épanouissement de notre peuple.

Pourtant, il est vrai que, d'une façon tout à fait formelle, tout le VII<sup>e</sup> Plan est construit sur le fameux thème de la qualité de la vie et de l'amélioration du cadre de vie. Mais la mise en avant de ce thème s'inscrit de façon très démagogique, en réalité, dans l'effort idéologique qui est fait pour tromper l'opinion et permettre la poursuite de la domination du grand capital sur les affaires du pays.

En effet, comment peut-on parler de la qualité de la vie lorsque les travailleurs subissent l'exploitation dans l'entreprise, lorsque les familles se privent pour se loger, se nourrir, se vêtir, etc. ?

Non, ce n'est pas la société capitaliste, ce n'est pas le VII<sup>e</sup> Plan qui permettront une meilleure qualité de la vie. Au contraire, tout est organisé pour aggraver encore les conditions d'existence de tous les Français.

Avec le VII<sup>e</sup> Plan, le Gouvernement a mis en place des méthodes de planification qui ne permettent plus la prise en compte des besoins réels et la programmation des équipements publics.

Plus encore, il exige que les collectivités prennent en charge la plus grosse part du financement des équipements collectifs.

Avec le système des contrats régionaux, le Gouvernement vise un triple but : accentuer les transferts de charges sur les collectivités ; dresser celles-ci les unes contre les autres dans une course au contrat ; procéder en douceur, enfin, à un regroupement auquel le pouvoir, jusqu'alors, n'a pu aboutir.

En même temps, le Gouvernement veut déposséder les communes des quelques prérogatives qui leur restent encore, sous couvert d'un langage qui se veut, paraît-il, réformiste : il entend liquider les libertés communales en court-circuitant les élus comme il l'a fait dans les syndicats communaux d'aménagement des villes nouvelles, dans les communautés urbaines et comme il le fera, demain, dans les syndicats de communes regroupés dans les contrats de pays. Ce sont, enfin, les préfets, nommés par le pouvoir, qui continuent à décider de tout.

Voilà un constat rapide de la politique d'aménagement du territoire telle qu'elle est prévue dans le cadre du VII<sup>e</sup> Plan. Ce n'est vraiment pas l'application de cette politique qui permettra de résoudre les énormes difficultés occasionnées à notre économie, à notre territoire national par le système capitaliste.

Or une politique démocratique d'aménagement du territoire est plus que possible : elle est indispensable pour sortir la France de la crise où l'a plongée, précisément, le système capitaliste. Pour cela, elle doit être fondée sur la satisfaction des besoins économiques et sociaux, dont l'emploi constitue l'un des aspects essentiels, tandis que la hausse générale des revenus salariaux et des prestations sociales, associée à la satisfaction des besoins en logements et en transports, contribuera à ranimer l'ensemble du territoire. Pour les besoins sanitaires, scolaires, culturels et de formation professionnelle, il devrait en être de même.

Cela suppose, par conséquent, un essor considérable de la démocratie, à tous les niveaux, qui mettra en œuvre la planification des équipements collectifs associée à la planification territoriale de l'appareil de production et à un puissant secteur nationalisé dont le rôle, dans l'élargissement des bases spatiales de la production, sera déterminant.

Le projet qui nous est soumis est incapable de camoufler le caractère antidémocratique de la politique régionale du pouvoir. C'est vrai, il est bien fini le temps où M. Giscard d'Estaing se déclarait favorable à l'élection de l'assemblée régionale au suffrage universel. Il faut au grand capital des conseils régionaux dociles et corvéables. L'opération Rhin-Rhône visant à renforcer l'intégration européenne sous la domination de la République fédérale allemande dans l'organisation des infrastructures en est un brillant exemple : 20 p. 100 au moins du montant des travaux, proclame-t-on, seront à la charge des régions.

En revanche, la lutte engagée par les communistes pour la démocratie régionale et pour un aménagement démocratique du territoire démontre combien sera essentiel le rôle que jouera la démocratie pour assurer le développement de l'économie nationale dans la phase du programme commun et dans la phase, qui suivra, de construction du socialisme.

Ainsi donc, deux conceptions fondamentalement opposées s'affrontent concernant l'aménagement du territoire : celle du pouvoir, appuyée sur l'autoritarisme, sur l'austérité, sur les sacrifices de l'immense majorité des Français, afin de permettre à quelques-uns de piller les richesses de la France, et celle des communistes, dont l'axe est la satisfaction des besoins économiques et sociaux par la démocratie, et donc par la liberté, à tous les niveaux, de la commune à la nation en passant par le département et la région.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, résolument, le groupe communiste votera contre le projet de loi portant approbation du VII<sup>e</sup> Plan. (Applaudissements sur les bancs des communistes et sur plusieurs bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

**M. le président.** La parole est à M. Tissandier.

**M. Maurice Tissandier.** Mesdames, messieurs, en tant que rapporteur spécial des crédits de fonctionnement de l'agriculture pour la commission des finances, j'ai été plus particulièrement intéressé par les orientations du VII<sup>e</sup> Plan dans le domaine agricole.

A l'étude du document qui nous a été soumis et qui m'a paru plus complet, plus concret, plus intelligible et moins technocratique que les précédents, j'ai noté avec satisfaction que l'importance de la production agricole et alimentaire de notre pays était réaffirmée.

Dans un monde où les ressources agricoles augmentent moins vite que la population, le renforcement de notre potentiel agricole est une nécessité. Les Etats-Unis, les premiers, ont bien compris l'importance stratégique de la production agricole et, alors qu'en Europe certains experts préconisaient une diminution de nos surfaces agricoles, ils avaient, eux, déjà commencé à intensifier leur production.

Suivant la même voie, la France développait son secteur agro-alimentaire et devenait, précisément, après les Etats-Unis, le second exportateur agricole mondial.

Pour en arriver là, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, notre agriculture a accompli des progrès remarquables. Pour ne citer qu'un exemple, nous arrivons aujourd'hui couramment à un rendement moyen de plus de cinquante quintaux de blé à l'hectare alors qu'on ne dépassait guère dix-huit quintaux en 1950.

Peu de secteurs économiques ont, dans notre pays, enregistré une croissance de la productivité aussi forte que celle qu'a connue l'agriculture.

Mais, si nous voulons devenir des exportateurs réguliers, notre effort de modernisation doit se poursuivre.

Etant donné la faible rentabilité de l'activité agricole, cet effort passe obligatoirement par l'aide publique à l'investissement, et cette aide restera nécessaire tant que l'agriculture n'aura pas constitué des structures suffisamment solides pour lui permettre d'assimiler tout le progrès technique et de maîtriser ses marchés.

Qu'une meilleure sélectivité des aides soit nécessaire, comme l'affirme le Plan, nous n'en doutons pas. Mais il faudra être très prudent dans la définition des critères car l'agriculture — et c'est la rançon de son succès — est un des secteurs les plus endettés de notre économie.

Si, dans le VII<sup>e</sup> Plan, la part prévue pour l'agriculture dans l'ensemble des financements des investissements doit augmenter au cours des cinq prochaines années, cette augmentation restera néanmoins inférieure à celle qui est prévue pour l'industrie et le commerce.

Par ailleurs, de par sa spécificité, l'activité agricole demande surtout des crédits de longue durée, ce qui risque de rendre la position du Crédit agricole particulièrement difficile. Il conviendrait donc de prévoir, en ce domaine, un régime spécial d'encadrement du crédit, qui tienne compte des données particulières de l'agriculture. Une réunion s'est tenue, lundi dernier, au ministère des finances à ce sujet. Pourriez-vous, monsieur le ministre du travail, nous en faire connaître le résultat ?

J'ai constaté avec plaisir que, dans le programme d'action prioritaire n° 1, consacré à l'agriculture, figuraient deux actions sur lesquelles j'avais appelé l'attention du ministre de l'agriculture dans mes rapports budgétaires : il s'agit de l'amélioration des élevages bovins et du développement des protéines pour l'alimentation animale. J'aurais cependant souhaité que la recherche agronomique, qui détermine les possibilités de progrès dans ces deux secteurs, fit, elle aussi, l'objet d'une action prioritaire.

Un effort sérieux a été consenti l'an dernier pour redresser la situation de cette recherche agronomique et de l'enseignement vétérinaire. Il est souhaitable que l'on persévère dans cette action pendant toute la durée du VII<sup>e</sup> Plan. Or rien n'est prévu bien que, dans le même temps, une importante augmentation de crédits soit accordée pour la prophylaxie de la brucellose et la sélection animale.

Si l'on ne prévoit pas les mesures nécessaires, l'insuffisance de la recherche fondamentale et les difficultés de recrutement des vétérinaires et agents techniques risquent de nuire de façon sensible aux efforts envisagés.

De même, je regrette l'absence d'engagement spécifique pour améliorer les conditions de vie des éleveurs, dont dépend pour beaucoup l'amélioration de la productivité des élevages.

Certes, des mesures importantes viennent d'être prises lors de la conférence annuelle du 17 juin dernier pour l'amélioration des conditions de vie à la campagne, et j'espère que le statut de l'agriculteur, qui a été annoncé, pourra être élaboré avant la fin de cette année.

Mais j'aurais aimé que, dans le VII<sup>e</sup> Plan, l'amélioration des équipements ruraux fût plus nettement privilégiée.

Le dernier recensement nous a confirmé, en effet, s'il en était besoin, que nos campagnes continuent à se dépeupler et que, dans de nombreuses régions, le vieillissement de la population agricole rend très aléatoire le maintien du minimum d'habitants au-dessous duquel la vie sociale disparaît.

Aider, comme vous le faites, les jeunes agriculteurs à s'installer, c'est très bien. Mais pour qu'ils acceptent de rester à la terre, il faut un minimum de vie sociale et d'équipements collectifs dans les villages. Ces jeunes agriculteurs, et notamment les jeunes agricultrices, n'acceptent plus les conditions de vie qu'ont connues leurs parents.

C'est surtout dans les régions d'élevage que se posent les problèmes les plus difficiles. Si les conditions de vie et de travail des éleveurs tendent à s'aligner peu à peu sur celles des autres catégories socio-professionnelles, l'élevage impose toujours des conditions de vie particulières : pas de vacances ;

pas de jours de congé dans la semaine ; une présence continue, de jour et de nuit, sur l'exploitation. Il ne s'agit donc pas d'un métier comme les autres, mais bien d'un mode de vie.

Trouverons-nous encore longtemps des jeunes qui acceptent ces contraintes ? Oui, si nous pouvons, en contrepartie, les aider à se construire un cadre de vie et de travail décent.

J'ai dit « les aider ». Certes, je sais que nombre de Français reprochent aux agriculteurs de trop demander à la collectivité. Mais connaissent-ils, par exemple, l'ampleur de la dégradation du revenu agricole depuis deux ans ? Savent-ils aussi qu'en limitant la hausse des prix agricoles pour combattre l'inflation, on fait de l'agriculture l'une des activités où le niveau de rentabilité est le plus faible ?

Le comité de financement du Plan a estimé que l'aide de l'Etat au monde rural constituait « une lourde charge budgétaire » ; mais a-t-on évalué en parallèle le coût du déplacement d'un rural vers la ville ? Une étude récente a montré que ce déplacement coûtait, en investissements, deux fois plus cher que les dépenses collectives liées au maintien d'une famille en zone rurale. Encore ne tient-on pas compte, dans cette étude, du fait que les jeunes ruraux fraîchement transplantés dans les villes et sans qualification professionnelle précise vont très souvent grossir les rangs des chômeurs.

Le VII<sup>e</sup> Plan doit être marqué par une très forte expansion de nos exportations agricoles, mais encore faut-il trouver les hommes qui assureront l'accroissement de la production. Sans un effort important de la collectivité, cette croissance de la production risque d'être très rapidement freinée dans les activités d'élevage et pour certaines cultures spécialisées.

J'aimerais que vous nous indiquiez, monsieur le ministre, comment pourra se résoudre cette contradiction. Une forte hausse des prix agricoles étant exclue, il ne resterait que la possibilité d'une meilleure sélectivité des aides ; mais quels seront les nouveaux critères, quand et par qui seront-ils définis ?

Le Plan tend à imposer à l'agriculture des objectifs ambitieux, ce dont je me félicite, mais j'aimerais que vous précisiez si tous les moyens d'accompagnement nécessaires à la croissance de la production agricole ont bien été prévus lors de son élaboration. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Nungesser...

Je constate qu'il n'est pas là.

La parole est à M. Fillioud.

**M. Georges Fillioud.** Avez-vous remarqué la place qui est réservée à la culture dans le rapport sur le VII<sup>e</sup> Plan ? Une page, une seule page en tout et pour tout !

Quant à la part réservée à la culture dans l'ensemble de l'effort national tel qu'il est prévu pour cinq ans, elle mérite d'être bien mesurée, encore que ce soit un sujet dont on parle peu ici et qui ne paraît pas avoir beaucoup retenu l'attention du ministre des finances.

Ionesco a écrit : « De quoi se mêlent donc les politiciens et les ministres ? La culture n'est pas leur affaire. »

Le maître du théâtre de l'absurde n'a sans doute pas tort ; le projet culturel du Gouvernement actuel de la France lui donne même raison. La V<sup>e</sup> République, modèle giscardien, considère en effet que la culture n'est pas son affaire, ou si peu : c'est essentiellement celle des marchands de disques, de pellicules, de spectacles, et de tout ce qui fait commerce de l'art.

Une des volontés ardentes de ce Plan est pourtant de réduire les inégalités, sans différer « certaines actions essentielles qui y conduisent ». Une autre volonté affirmée est « d'améliorer la qualité de la vie ».

Dans le domaine culturel, la contradiction est évidente entre ces intentions proclamées et la prospective inscrite dans ce même Plan. Celui-ci ne permettra ni de réduire les inégalités culturelles les plus flagrantes, ni d'améliorer la qualité de la vie des Français par l'environnement culturel et un accès plus large à la culture.

Le seul objectif qui nous est proposé concerne la défense du patrimoine architectural. Encore faut-il remarquer que cette action, la seule, est trop insuffisamment dotée pour permettre une simple sauvegarde de ce qui est en péril dans ce patrimoine puisque les prévisions annuelles moyennes se trouvent être inférieures à la dotation inscrite pour 1976 dans le budget de programme. Un seul objectif donc, et médiocre, et tout le reste à l'abandon !

Les programmes antérieurs assignaient à la culture une situation de misère. La voici désormais réduite à l'indigence. Je le dis tout net : à ce niveau d'engagement ou de refus d'engagement,

il ne peut plus y avoir, il n'y aura plus de politique culturelle pour la France. Le Gouvernement ne s'en donne pas les moyens, parce qu'il n'en a pas la volonté.

De quelle manière, par exemple, a été élaborée cette partie du VII<sup>e</sup> Plan ?

« On » a pris bien soin de ne pas nommer, comme par le passé, une commission préparatoire sur le programme culturel ; « on » s'est contenté de créer « un groupe restreint de personnalités chargées de mener une réflexion d'ensemble ».

Si cette réflexion est restée officiellement confidentielle, l'indignation contenue a été telle qu'un jugement, en tout cas, a transpiré : il s'agit de savoir en définitive si le pays entend faire du développement culturel une véritable priorité ou si la culture continue à rester le luxe de quelques-uns ; il s'agit en réalité d'un choix de société.

Telle est la conclusion de ce groupe restreint de personnalités qui, pour débattre des problèmes culturels, ont siégé dans le secret sinon la clandestinité.

Ainsi, la preuve est apportée, par les personnalités mêmes qui ont été choisies, que cette volonté de développement culturel n'existe pas et que le parti est pris de maintenir à la fois les inégalités existantes et les privilèges sur lesquels la société présente est fondée.

N'est-il pas d'ailleurs significatif que le Premier ministre ne se soit mêlé qu'une seule fois, récemment, de culture, depuis un peu plus de deux ans qu'il est à la tête du Gouvernement ? Dans quelles circonstances est-il intervenu ? Etait-ce pour encourager, pour promouvoir, pour ouvrir des perspectives, pour fixer des orientations ? Non, c'était pour exercer un rôle de contrôleur financier sur l'Opéra et proférer des menaces : tout simplement celle de fermer la première scène lyrique nationale.

Ne dit-on pas, monsieur le ministre du travail, que le Théâtre national de Chaillot pourrait aussi faire l'objet de menaces analogues, alors que, à la mi-juin passée, le budget de ce théâtre national n'était toujours pas revenu approuvé par le secrétariat d'Etat à la culture ?

De plan en plan, les subventions, ou plutôt les perspectives, les ambitions culturelles de la nation se trouvent réduites. On prévoit de moins en moins pour la culture et l'on ne réalise même pas le petit peu qu'on a prévu. Maintenant, le processus, je le crains bien, s'achève avec une dernière réduction au dérisoire.

En 1967, les propositions d'équipement présentées par les groupes composant la commission culturelle du Plan, puisqu'il y en avait une à l'époque, s'élevaient à un peu plus de quatre milliards de francs. L'enveloppe fut finalement, après arbitrage, réduite d'environ moitié, pour descendre aux alentours de deux milliards de francs en autorisations de programme, compte non tenu des crédits spéciaux affectés à la réalisation du centre d'art contemporain de Beaubourg.

La commission du Plan estima alors, à ce niveau, « que ce budget n'était que la modeste programmation des servitudes de maintenance du ministère ». Et cette « modeste programmation » n'a cependant même pas été respectée. En dépit d'une participation d'environ un milliard de francs des collectivités locales à cet effort d'équipement, le Plan n'a été que très partiellement exécuté, à 75 p. 100 en moyenne, mais à 50 p. 100 seulement dans certains secteurs pourtant essentiels, comme ceux de la création et de la formation.

La politique culturelle n'est désormais plus qu'un fantôme. Devant de tels retards, que va-t-on faire ? Va-t-on se ressaisir, tenter de redresser la situation ? Pas du tout ! Le Plan suivant consacre l'échec, consent à de nouveaux abandons. Aujourd'hui, on en arrive à baisser complètement les bras.

Prenez quelques exemples, car ils sont démonstratifs et, je le dis, accusateurs.

En 1971, on reconnaît la priorité à l'action culturelle. Que de beaux discours ont été prononcés à cette époque sur ce thème qu'on présente comme une orientation nouvelle de la civilisation française de la fin du XX<sup>e</sup> siècle !

Le IV<sup>e</sup> Plan prévoit la construction de vingt et une maisons de la culture. Le V<sup>e</sup> Plan augmente ce chiffre et le porte à vingt-cinq. En 1968, changement d'orientation dans la conception de l'action culturelle : on décide de limiter le programme de construction de maisons de la culture au bénéfice de centres d'action culturelle, décision tout à fait fondée au demeurant, car elle favorise des équipements plus légers et permet par là même une meilleure décentralisation des équipements culturels.

Mais il ne s'agissait que de promesses. Où en sommes-nous en 1976 ?

Seules treize maisons de la culture fonctionnent, neuf dans des installations nouvelles, deux dans des bâtiments anciens : quant aux deux dernières, elles ne sont que des unités d'animation baptisées pour la circonstance « maisons de la culture ». Enfin, deux maisons de la culture sont en préfiguration.

Vingt-quatre centres d'action culturelle sont en activité, dont deux à Paris dans des bâtiments vétustes et trois dans des départements ou territoires d'outre-mer, de sorte que cinquante-six départements métropolitains sont totalement dépourvus de lieu culturel ; ou, s'ils en possèdent un, c'est parce que les collectivités locales se sont débrouillées seules, sans aucune aide de l'Etat.

Circonstance aggravante dans ce domaine : si l'effort d'équipement a été freiné, pour ne pas dire totalement stoppé, les installations existantes sont en outre condamnées à l'asphyxie, faute de moyens. Le budget de fonctionnement des établissements d'action culturelle n'a en effet été majoré en 1976 que de 7 p. 100, ce qui, compte tenu de l'érosion monétaire, de l'augmentation des coûts et des prix, revient à réduire leur capacité de création et d'animation, quand leurs responsables ne sont pas contraints — et cela arrive parfois hélas ! — à la fermeture pure et simple, comme à la maison des arts de Créteil, liquidée après dix-huit mois de fonctionnement. Quarante et un salariés ont été aussi licenciés, et un équipement socio-culturel de qualité, moderne, a été transformé en garage de luxe pour troupes itinérantes, bien incapables à l'évidence d'accomplir la fonction essentielle de ces centres d'action culturelle, qui est l'animation permanente « sur le terrain », au niveau local.

Combien d'autres maisons de la culture et de centres d'animation culturelle seront, si rien n'est changé dans les temps qui viennent, contraints eux aussi à abandonner toute espèce d'action ? Déjà, presque tous ont été conduits à démanteler leur troupe d'animateurs ou de créateurs et à réduire considérablement leurs programmes, ne serait-ce que pour le dernier trimestre où les subventions ne permettaient plus un fonctionnement normal.

Hélas ! ce n'est pas le seul domaine en difficulté. En effet, la situation et les perspectives ne sont pas meilleures pour le théâtre.

Cinq théâtres nationaux — Chaillot, théâtre de l'Est parisien, Comédie-Française, dans la région parisienne ; T.N.P. à Villeurbanne et T.N.S. à Strasbourg, en province — et dix-huit centres dramatiques dans les capitales régionales, n'ont actuellement aucune troupe permanente subventionnée, soit dans huit des vingt-deux régions françaises.

Restent les jeunes compagnies qui peuvent toujours présenter des dossiers à la commission d'aide et espérer un secours pour un an, et sans garantie de suite. Mais examinons les chiffres, là aussi : en 1976, quatre-vingt-onze compagnies ont été ainsi subventionnées pour une somme globale de sept millions de francs ; certaines d'entre elles n'ont touché que des miettes, de 20 000 à 1 000 francs pour une troupe et pour une année ; quatre-vingt-dix autres n'ont rien touché du tout.

En vérité, le système de décentralisation s'est enrayé devant le bouillonnement et la richesse de l'activité théâtrale contemporaine. Devant l'afflux des talents et l'explosion de la créativité, avide de s'exprimer, l'Etat, au lieu de concevoir une évolution planifiée de la structure théâtrale, a résolulement bloqué la situation, par timidité ou par crainte — je dirai même par timidité et par crainte — bornant son action aux investissements de prestige, au soutien des activités dites « élitiques » ou au « parisianisme », et ignorant le théâtre vivant. Les jeunes troupes se trouvent, comme je viens de l'indiquer, soumises au régime des subventions aléatoires et, disons-le, arbitraires.

Il en va de même encore pour la musique. A ce jour, la politique de diffusion symphonique a eu pour objet de mettre en place, outre l'orchestre de Paris, six orchestres de type A, trois orchestres de type B et quatre orchestres de type C, selon la terminologie nouvelle du secrétariat d'Etat. Je signale, à titre indicatif, que les orchestres de type C sont considérés comme de niveau moyen pour effectuer un travail d'animation dans le cadre local.

Donc, treize régions de programme sur vingt-deux ne possèdent pas d'orchestre régional, même si l'on tient compte des orchestres de l'ex-O. R. T. F. réinstallés à Lille et à Nice.

L'enseignement musical manque le pas faute de moyens, faute aussi d'offrir des débouchés aux jeunes talents.

Cinquante départements français ne possèdent pas d'école nationale de musique, ni de conservatoire de région. Les conservatoires régionaux et locaux sont obligés de pratiquer une politique de sélection impitoyable, de refuser chaque année des centaines de jeunes élèves, parce que la capacité d'accueil

est insuffisante. Il n'y a pas de maîtres, pas de locaux. Paris, hormis le conservatoire supérieur de musique et d'art dramatique, ne possède que des conservatoires municipaux, qui sont des écoles privées, même pas reconnues d'utilité publique, et qui fonctionnent dans des locaux scolaires, en général vétustes et en tout cas très mal adaptés.

Tel est le bilan : cinquante-six départements sans maison de jeunes ou centre d'action culturelle, huit régions sans orchestre dramatique, treize régions sans orchestre régional, cinquante départements sans enseignement musical de niveau moyen.

Peut-on se résigner à cette situation ? C'est pourtant ce que propose le Plan qui nous est soumis. Les deux tiers de la France sont sous-équipés culturellement, et il faudrait en prendre son parti, alors que le Gouvernement proclame qu'il veut réduire les inégalités et améliorer le cadre de vie !

Que dirait-on si les deux tiers du territoire n'étaient pas desservis par la poste et par le téléphone ?

Lorsque Jules Ferry a institué l'instruction gratuite et obligatoire, tous les villages sans doute n'ont pas été pourvus en un jour en écoles ; mais l'effort national ne s'est pas relâché tant qu'il n'y a pas eu dans la commune la plus reculée de France une école publique et un instituteur.

Plus près dans le temps, dès l'apparition de la télévision, on a bien décidé, que je sache, que la totalité des téléspectateurs devraient, dans un délai raisonnable, recevoir les trois chaînes. Alors, la culture ne serait-elle pas un service public au même titre que l'école et que la télévision ?

Faute de lui reconnaître cette vocation et de lui donner les moyens de remplir cette fonction et cette mission, vous abandonnez le fait culturel aux puissances de l'argent, au commerce, et vous faites de la culture une marchandise.

En 1843, Victor Hugo, à la tribune de l'Assemblée constituante, traitant du même sujet, déclarait : « Vous avez voulu faire une économie d'argent, c'est une économie de gloire que vous faites. »

Monsieur le ministre, votre propre gloire et celle du Gouvernement ne sont pas mes préoccupations principales. Mais il s'agit là du bien commun, de l'avenir et de la vie même des Français, que votre économie, en ce domaine comme en d'autres, menace gravement. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des radicaux de gauche et des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Guerneur.

**M. Guy Guerneur.** Monsieur le président, je regrette que, par suite d'un malentendu, M. Nungesser, avec qui je devais prêter, ne puisse plus prendre la parole dans ce débat.

**M. le président.** Monsieur Guerneur, les parlementaires doivent respecter certaines règles. Accepter que tout député absent puisse ensuite choisir son heure pour parler conduirait à réduire le nombre de présents dans cet hémicycle, où ils sont déjà peu nombreux. Nous ne sommes pas dans un restaurant où chacun consomme à son heure.

Je n'ai pas été saisi de la permutation dont vous faites état. J'ai simplement constaté l'absence de M. Nungesser à l'appel de son nom. Je ne peux pas le réinscrire dans le débat.

Poursuivez, mon cher collègue.

**M. Guy Guerneur.** Monsieur le ministre du travail, l'examen du Plan, est l'un de ces moments où le pays marqué une pause, fait le point de son développement, s'interroge sur ses orientations et s'engage résolument pour cinq ans dans la voie qu'il a choisie.

Ce débat est important non seulement parce que l'enjeu en est fondamental, mais aussi parce que la participation de l'ensemble de la nation et l'attention qu'elle porte au Plan sont grandes.

Il s'agit en effet de choix qui touchent à l'essentiel, et concernant le pays tout entier, certes, mais aussi chacune de nos régions.

Pour le pays, la santé économique est évidemment en cause. Redressera-t-on l'économie après la crise ? Parviendra-t-on à réduire l'inflation ? Renforcera-t-on la capacité d'exportation ? Réussira-t-on à revenir au plein emploi ? Autant de questions qui recevront des réponses selon que le Plan sera ou ne sera pas révisé.

La place de la France dans le monde est également en cause. Pourra-t-elle produire davantage et tenir son rang dans la compétition économique internationale ? Sa monnaie sera-t-elle renforcée et supportera-t-elle la comparaison avec les monnaies fortes d'aujourd'hui ?

La qualité de la vie est aussi en question. Quel usage fera-t-on de la plus-value économique ? Renforcera-t-on les avantages de ceux qui sont déjà pourvus ou bien, comme nous le voulons, parviendra-t-on à réinsérer les exclus dans la société, à améliorer sensiblement la situation de ceux qui sont privés du nécessaire, quitte à limiter celle des nantis ?

Voilà ce qui est en cause, dans ce plan, pour le pays tout entier.

Quant aux régions, ce plan doit donner à chacune la possibilité d'affirmer sa personnalité, c'est-à-dire d'exister aussi bien économiquement que par sa culture : il doit aussi donner à chaque province les moyens d'assumer ses responsabilités. Nous ne voulons pas que la province devienne seulement un lieu où s'exerce la volonté exclusive du pouvoir central. Nous voulons pouvoir dessiner nous-même notre avenir et réaliser nos ambitions. C'est la raison pour laquelle ce plan engage chacune des régions comme il engage le pays tout entier.

Nous souhaitons également que ce plan soit un moyen de réaliser l'équilibre entre les régions, c'est-à-dire que le Plan soit aussi l'aménagement du territoire. Pour toutes ces raisons, nous pensons que le Plan est un moment important dans la vie de la nation.

Il s'agit aussi d'un acte démocratique, parce qu'il a été largement décentralisé dans sa préparation et parce que l'on a consulté les professions, les syndicats, le Conseil économique et social. En outre, la concertation a joué avec les régions et avec les départements. Nous tous ici, qui sommes conseillers généraux ou conseillers régionaux, savons bien que dans nos assemblées locales et régionales, les débats ont été longs et précis, que des commissions se sont réunies et qu'un important travail d'analyse, de réflexion et de choix a été effectué. Le débat qui va se dérouler pendant trois jours est donc un débat sérieux, plus sérieux encore que celui, pourtant très long, qui a tenu la vedette ces temps derniers.

Monsieur le ministre, je ne me livrerai pas à une analyse d'ensemble de ce texte. Nombreux déjà sont ceux qui, au nom de chacun des groupes de cette assemblée, ont déjà fait la chasse aux insuffisances ou aux excès de votre projet et recommandé d'autres méthodes. Quelques-uns se sont même trompés de débat, trouvant dans cette discussion une occasion de propagande électorale.

Le Plan est raisonnablement optimiste en retenant un rythme de croissance de 5 à 6 p. 100. Il est également réaliste parce qu'il n'invite pas notre assemblée à se battre sur des centimètres de point, se contentant de prévoir une marge qui permettra d'ajuster au mieux, en fonction de données qui nous échappent — données internationales surtout — le rythme de progression du Plan et l'importance des efforts à consentir.

En dépit de ces inconnues, ce plan est précis quant aux priorités, et l'existence des vingt-cinq programmes d'action prioritaires le montre bien. Il permet également la concertation continue. A cet égard, la réflexion à mi-chemin et l'éventuel changement de cap envisagés sont pour nous rassurants.

La volonté marquée d'adapter la formation des hommes aux exigences de l'emploi et à celles de l'économie montre que l'on veut faire de ce plan un véritable outil quotidien de développement.

Je regrette seulement que l'opposition n'ait pas présenté un « contre-plan », et qu'elle n'ait donc pas joué son rôle de proposition. Nous comprenons bien pourquoi elle s'est bornée à émettre des critiques. Elle sait que lorsqu'on a affirmé l'espoir de conduire les destinées de ce pays et que l'on propose un contre-plan, il faut pouvoir l'appliquer.

**M. Marcel Rigout.** Lisez le programme commun !

**M. Guy Guerneur.** Le Plan que vous nous proposez, monsieur le ministre, est un plan réaliste préparé par des hommes responsables, le seul que l'on puisse raisonnablement envisager d'appliquer dans la conjoncture actuelle.

Je formulerai maintenant quelques propositions concernant la région que je représente. Je ferai d'abord quatre observations générales.

Première observation. La Bretagne traverse trois crises : la crise générale de l'économie, la crise spécifique des pêches maritimes et la crise qui résulte de la sécheresse. Elles frappent une région déjà fortement handicapée, ce qui nous conduit à ne pas considérer comme fixées *ne varietur* les enveloppes qui seront affectées à la Bretagne tant au titre des programmes d'action prioritaires qu'à celui des programmes annuels classiques.

Deuxième observation. La Bretagne émerge à peine d'un long abandon auquel l'avaient condamnée les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> Républiques. Grâce aux efforts de l'aménagement du territoire, notre région

vient seulement de renverser le signe du solde migratoire. C'est une victoire, mais encore fragile. Aussi notre région est-elle toujours créancière de la nation et conserve-t-elle des droits sur le pays. Dans la répartition de l'enveloppe des programmes d'action prioritaires, la Bretagne ne doit pas être considérée seulement comme la vingt-deuxième partie du pays.

Troisième observation. La Bretagne a deux vocations privilégiées bien connues — l'agriculture et la mer — qui doivent déterminer les choix et guider les actions à entreprendre.

Quatrième observation. La Bretagne compte sans doute parmi les provinces qui ont consenti les plus gros efforts dans les domaines de l'aide à l'agriculture, du développement des routes, de l'équipement téléphonique, du redressement de la situation des pêches maritimes, des acquisitions foncières.

Dès lors, je demande que l'on applique à notre région l'adage : « aide-toi, le ciel t'aidera ». La Bretagne s'est aidée ; il appartient maintenant à la nation de l'aider à son tour.

Pour la Bretagne, les impératifs sont simples : assurer le plein emploi, améliorer la qualité de la vie. Pour obéir à ces impératifs, quelques priorités doivent être respectées.

D'abord, le désenclavement. C'est une urgente nécessité, le désenclavement routier en tout premier lieu ; vous ne serez pas surpris si je vous demande de considérer le plan routier breton comme la priorité des priorités. Que l'on ne se retranche pas derrière une enveloppe financière fixée une fois pour toutes, mais que l'on en adapte l'ampleur à la dérive monétaire et à l'augmentation des prix. Au-dessous de 300 millions de francs par an, il ne paraît pas raisonnable de vouloir réaliser le plan routier breton au rythme exigé par l'économie de la région. Mais, il faut aussi achever l'autoroute Paris—Rennes en 1979. La réalisation de ces deux programmes routiers est la condition indispensable du développement économique de la Bretagne.

Il importe également de procéder au désenclavement maritime. Le port de Brest doit être aidé et la réparation navale soutenue. Nous voulons pour la Cornouaille un port de commerce à Douarnenez puisque la région estime que c'est là qu'il doit être construit.

Le désenclavement de notre réseau ferré s'impose tout autant. Il implique la modernisation des lignes Rennes—Brest, Rennes—Quimper, Rennes—Nantes. Le développement du téléphone constitue aussi un moyen de désenclavement. Nous voulons supprimer la pénurie et faire bénéficier du téléphone tous les foyers avant la fin du VII<sup>e</sup> Plan.

Autre priorité, l'industrialisation. Elle est essentielle au développement de notre région, dans le domaine agro-alimentaire d'abord. Il est anormal que la Bretagne produise 40 p. 100 de la viande porcine et n'en transforme que 15 p. 100. Il faut développer très rapidement le secteur agro-alimentaire et le programme d'action prioritaire engagé sur ce point devra accorder une large place à notre région.

**M. Marcel Rigout.** Voilà un beau discours électoral, monsieur Guerneur !

**M. Antoine Gissinger.** Comme vous en faites !

**M. Guy Guerneur.** Cela suppose un accroissement des exportations et des moyens de stockage en même temps qu'un renforcement de l'aide à la restructuration des entreprises.

L'effort considérable prévu par le VII<sup>e</sup> Plan en faveur de l'industrie téléphonique, notamment avec le choix de la commutation électronique, doit profiter à la Bretagne. Il sera nécessaire d'y implanter des industries pour remplacer celles qui seront contraintes de cesser leur activité par suite de révolutions technologiques. Mais il convient d'aider davantage les entreprises en place pour favoriser leur extension et de leur réserver le même sort qu'aux entreprises venues d'ailleurs pour se décentraliser chez nous.

Parlons de l'énergie maintenant, car elle est la condition de notre développement.

Il faut à cet égard qu'une centrale de production d'électricité nucléaire devienne une réalité en Bretagne, avec l'accord de la population. Nous savons qu'il faut un certain courage pour l'affirmer aujourd'hui. Mais, comme l'ont souligné le conseil général du Finistère et le conseil régional de Bretagne, c'est là une chance que notre région ne doit pas laisser passer.

Le financement du feeder de gaz qui, je l'espère, sera installé chez nous, ne doit pas se traduire par une charge trop importante pour notre région. Soixante millions de francs seraient une participation trop lourde imposée aux Bretons, qui ont le droit, comme les autres Français, déjà pourvus, d'utiliser une énergie à bon marché.

Par ailleurs, il faut assurer un revenu régulier à l'agriculteur par la transformation du produit, l'amélioration de la qualité de l'élevage, l'organisation du marché.

J'ai évoqué le problème des pêches maritimes. Je regrette qu'il n'y ait pas de plan d'action prioritaire dans ce domaine. J'ai entendu affirmer que les façades maritimes, notamment celle de l'Atlantique, devraient retenir toute l'attention du Gouvernement : cela est bien. Mais si l'Etat a aidé cette année les pêches maritimes, de façon instable, il faut souligner que cette aide ne suffira pas à résoudre définitivement le problème de fond de ce secteur économique. Un effort considérable est indispensable pour renforcer la flotille artisanale, équiper les ports, améliorer les moyens de stockage par le froid, favoriser la commercialisation et la transformation du produit. Les problèmes ainsi posés par les pêches maritimes concernent l'emploi mais aussi l'animation des ports.

Tout cela est-il possible si l'on ne développe pas la formation des hommes ? C'est une question très importante, notamment pour la Bretagne. Il faut donc accentuer l'adaptation aux emplois, associer les professions à la formation, renforcer l'égalité des chances. A cet égard, la multiplication des maternelles en milieu rural est un impératif, chez nous peut-être plus qu'ailleurs.

Il est urgent de créer entre 5 000 et 6 000 places dans les centres de formation professionnelle, faute de quoi nos jeunes iront travailler ailleurs pour obtenir le complément de qualification nécessaire.

On ne développera pas les régions si l'on se contente de développer leurs capitales. C'est tout le tissu interstitiel, c'est-à-dire l'espace rural qu'il faut considérer. La sécheresse que nous subissons souligne les graves lacunes en matière d'adduction d'eau, de lutte antipollution, d'implantation de barrages.

Il faut lutter contre les inondations, telles celles qui ont frappé certaines villes de Bretagne récemment, et renforcer l'aide de l'Etat dans ce domaine.

En matière d'assainissement, nous avons bâti un programme d'action prioritaire régional. Nous attendons de l'Etat un concours plus substantiel. Il y va de la sauvegarde de la qualité de la vie.

Cette qualité de la vie trouvera sa meilleure réalisation dans la protection de l'environnement. C'est pour nous une chance, car alors que les autres régions connaîtront de plus en plus les effets de la pollution, la Bretagne, demeurée relativement intacte, peut devenir une terre d'accueil pour les travailleurs.

Mais il convient d'abord de lutter contre la pollution marine, de créer 50 000 places de tourisme social, d'assurer l'efficacité du conservatoire du littoral, de développer l'aquaculture et le tourisme nautique. Et il ne faut pas oublier non plus le développement économique des îles, notamment des îles du Ponant. Vous savez combien nous sommes sensibles au maintien sur place de la population des îles, au développement de l'emploi, car ceux qui restent sur les îles ont le droit de vivre comme les hommes et les femmes du continent.

Voilà, monsieur le ministre, ce qui me paraît être essentiel pour la Bretagne. C'est dire que cette discussion sur le Plan est pour nous autre chose qu'un débat académique. La réussite ou l'échec de notre développement en dépend.

Aussi, je vous demande de porter une attention spéciale à une région qu'il faut soutenir. Il n'existe pas de plan sans aménagement du territoire. Il faut assurer l'effet multiplicateur des programmes d'action prioritaires, mais il faut tenir compte aussi des limites de financement des collectivités locales, notamment des établissements publics régionaux.

Il importe de veiller au contrôle concerté de l'exécution. A cet égard, la pause que vous avez prévue à mi-chemin doit être tenue pour nécessaire. Au terme des deux premières années il nous appartiendra, après en avoir délibéré au niveau des régions, de faire le point de l'exécution du Plan, pour chaque région comme pour le pays tout entier.

Pour conclure, monsieur le ministre, je demande au Gouvernement de ne pas trop tarder à notifier les enveloppes financières régionales, afin que les programmes d'action prioritaires que nous avons préparés chez nous puissent être exécutés très rapidement, d'autant qu'une année se sera déjà écoulée avant que l'on n'applique réellement le Plan. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

**M. le président.** La parole est à M. Hoffer.

**M. Marcel Hoffer.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, je présenterai d'abord une observation préliminaire : à l'examen des dispositions qui sont prises pour le VII<sup>e</sup> Plan, la forêt et ses productions semblent quelque peu condamnées.

Le VII<sup>e</sup> Plan entend tirer les leçons de la crise et riposter. Il met l'accent sur les moyens de diminuer notre dépendance économique vis-à-vis de l'étranger. Il souligne les exigences du

plein emploi, la réduction des inégalités, l'amélioration de la qualité de la vie. Il constate le besoin accru d'enracinement social et territorial, de communauté et de nature. En un mot, il entend préserver l'avenir de la France rurale mis en cause par la France urbaine. Il entend donc développer une politique économique harmonisant les productions, les revenus et les impératifs sociaux.

Cet objectif s'exprime dans plusieurs des vingt-cinq programmes d'action prioritaires auxquels sont affectés quelque deux cents milliards de francs.

Je relève avec étonnement et inquiétude la part fort mince réservée à la seule matière première importante dont la France dispose assez largement pour satisfaire la plus grande part de ses besoins sectoriels et même exporter : je veux parler du bois.

Notre massif forestier est le premier d'Europe. Les deux cinquièmes de notre territoire — sans compter la Guyane — sont forestiers. Nous produisons déjà trente millions de mètres cubes de bois. MM. les ministres de l'agriculture et de l'industrie s'accordent à reconnaître que le déficit de notre balance, proche de six milliards de francs et tendant vers dix milliards de francs en 1980, pourrait être aisément et progressivement résorbé.

Il est même question de mobiliser le potentiel « bois » de la forêt française avec l'appui assuré des onze mille communes forestières et des 1 600 000 propriétaires privés.

Déjà, d'excellentes mesures ont été prises par l'Etat, à l'initiative de M. le ministre de l'agriculture, pour développer et valoriser notre patrimoine forestier. Dès maintenant, les « éclaircies » réalisables après trente ans d'efforts soutenus, grâce aux aides du fonds forestier national, pourraient apporter sur le marché les dix millions de mètres cubes de bois qui nous manquent.

Au plan social, on ne soulignera jamais assez l'intérêt qu'il y a à maintenir des entreprises moyennes ou familiales en milieu rural et à ne pas laisser disparaître une main-d'œuvre locale.

Je constate que si les programmes d'action prioritaires ne négligent ni la petite entreprise, ni la valorisation des zones rurales — y compris celles de montagne — ni l'environnement au nom de la défense du patrimoine naturel, la dépendance en matières premières, objet du programme n° 8, action n° 2, est singulièrement délimitée.

Certes, les objectifs sont essentiellement miniers. Ils traitent le reste sous forme de généralités. Il s'agit, en effet, de « mettre en valeur les ressources naturelles de la Guyane » et de « développer dans les secteurs essentiels une industrie française dynamique et capable de diversifier ses sources d'approvisionnement. »

Le contenu de l'action n° 2 traite du recyclage des sous-produits et déchets et d'une « utilisation plus judicieuse des matières premières dans les fabrications ». La seule filière intégrée retenue est celle du cuivre.

Indispensable à notre économie, précieux à nos finances, le bois français est mal vendu. Revalorisé en 1973, sans atteindre pourtant les prix de 1914, il se vend actuellement au même prix, en francs constants, qu'en 1961, c'est-à-dire à un niveau inférieur à celui de 1955.

Matière première abondante et renouvelable, noble et populaire, apte à entrer en compétition avec les dérivés d'un pétrole étranger onéreux et incontrôlable, le bois français est sous-valorisé depuis soixante-deux ou vingt et un ans, selon les calculs.

Je demande donc au Gouvernement s'il entend prendre les moyens de sa politique en mettant fin à de graves anomalies dont les effets paradoxaux aboutissent à une hémorragie de devises, au déracinement des populations rurales, à la négation de la défense du patrimoine naturel, à la remise en question de l'emploi de plus de 900 000 travailleurs.

La France a, en Europe occidentale, le privilège de posséder ce qu'on peut appeler des « mines de bois ». Ces « mines végétales » ont l'avantage d'être inépuisables, grâce aux soins pérennes et séculaires des administrations forestières, des élus locaux et des propriétaires sylviculteurs.

Pourquoi désespérer les défenseurs de ce patrimoine fragile, en refusant les moyens audacieux et financièrement justifiés de commercialiser tout le potentiel de bois français ?

Pourquoi ôter à la valorisation des zones rurales l'atout majeur des productions forestières françaises, actuellement très mal vendues et victimes d'importations non sélectives ?

Pourquoi inciter les petites scieries à des concentrations mal étudiées, onéreuses et peu rentables, qui aboutissent à affaiblir les économies locales, la qualité des bois livrés et le nombre d'emplois des travailleurs ruraux, tout cela coûtant fort cher en aides publiques ?

Pourquoi maintenir la taxe de 0,60 p. 100 perçue sur la vente en France des pâtes, papiers et cartons ? Cette taxe alimente, en fait, un fonds qui subventionne les importations.

Pourquoi ne pas reporter sur les producteurs de bois français l'aide publique constituée par l'exonération de T.V.A., les facilités fiscales, l'indemnité compensatrice aux fabricants de papier journal, dont je rappelle qu'elle s'élève à 19 millions 200 000 francs pour 1976 ? Ces compensations au coût des importations sont une manière déguisée de subventionner le bois étrangers. En outre, je le souligne, le coût du papier n'entre que pour 20 p. 100 dans le prix d'un journal.

La mise en valeur de la forêt guyanaise est une noble ambition. C'est un pari coûteux en vue de résultats à long terme, à supposer que la production bénéficie d'une meilleure commercialisation que les bois de la métropole.

Nous avons à résoudre dans l'immédiat le problème de l'écoulement du bois français.

Sans entrer dans les détails techniques que ministres et ministères concernés connaissent parfaitement, il faut lever au plus tôt certaines contradictions.

Pourquoi se contenter de prévoir en action prioritaire l'incorporation des vieux papiers et cartons dans la production des papeteries, le recyclage onéreux de 200 000 tonnes de bois de trituration des vieilles caisses et palettes et autres bois du bâtiment ?

Pourquoi persister à négliger les tonnages énormes de bois de trituration qui encombrant les forêts et pourrissent le long des routes, faute de trouver acquéreur à un tarif minimum décent ?

Pourquoi s'en remettre encore à la facilité des importations, sachant que les pays de l'Est, de Scandinavie et d'Amérique révisent leurs prix en hausse et établissement des programmes contingentés à l'exportation ?

Pourquoi garder plus longtemps sous le boisseau les projets d'extension de l'usine de pâte de Tarascon et de création d'une deuxième usine à proximité des massifs forestiers, en vue de transformer les bois du Massif central, des régions alpines et de l'Est ?

Pourquoi maintenir le monopole des usines créées jadis sur les ports pour recevoir les bois étrangers ?

A ce sujet, monsieur le ministre, je signale au Gouvernement l'existence — que connaît bien le ministre de l'agriculture — d'une foire internationale forestière, unique au monde, qui se tient à Epinal, dans les Vosges. Nous la connaissons bien, comme tous les parlementaires français, car une publicité très rationnelle a été mise en œuvre. Elle suscite un intérêt majeur, à telle enseigne qu'on y vient maintenant du monde entier, même de Thaïlande. Les élus vosgiens souhaiteraient la voir placée exactement à son niveau, afin que l'exploitation du bois et son utilisation soient prises en considération et traitées avec l'importance qu'elles méritent.

**M. Albert Voilquin.** Très bien !

**M. Marcel Hoffer.** Deux de mes collègues vosgiens, ici présents, connaissent bien ce problème. Soyez persuadé, monsieur le ministre, qu'ils sont aussi très attentifs aux réponses que nous fera le Gouvernement et aux décisions qui, éventuellement, seront prises.

Sans nous référer aux statistiques, observons, à titre d'exemple, que, sur un déficit enregistré en 1974 de 5 800 millions de francs, les pâtes et les papiers cartons représentent 3 milliards de francs. Le taux de couverture des besoins par l'importation est de 50 p. 100 pour les pâtes et de 20 p. 100 pour les papiers et cartons.

Il est admis que les mesures de restriction à l'importation auraient, dans l'état actuel des choses, des répercussions en chaîne sur l'industrie des papiers et cartons. Un accroissement des capacités industrielles de fabrication de pâtes, pourrait minimiser le déficit et assurer une consommation accrue de bois de trituration que la forêt française peut fournir.

**M. Pierre Juquin.** Les trusts du papier !

**M. le président.** Je vous invite à conclure, monsieur Hoffer.

**M. Marcel Hoffer.** Je conclus, monsieur le président.

Certes, les investissements à prévoir sont considérables. Déjà, l'Etat et le secteur privé se renvoient les responsabilités du retard à décider l'extension de l'usine de Tarascon.

Le Plan retient la filière « cuivre ». Je me demande au nom de quel impératif la filière « bois-papier », mise au point lors des études préparatoires au VII<sup>e</sup> Plan, est rejetée, sans même une explication. Je ne discerne que des raisons comptables.

Certains imaginent peut-être qu'il est de saine politique de revenir aux errements d'hier, de se résigner à la dépendance étrangère, en prétendant récupérer de sur d'autres secteurs industriels le déficit de la balance « bois ».

Nos finances nationales, 11 000 budgets locaux, plus de 900 000 travailleurs, les prévisions d'aménagement de la France rurale et la forêt même, dont la rentabilité n'atteint plus 2 p. 100, exigeaient que l'écoulement des productions ne soit plus étranglé au niveau des débouchés. Il est encore temps pour le décider.

Nous attendons les réponses du Gouvernement, et le pays réclame les décisions qui s'imposent au plus tôt. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Juquin.

**M. Pierre Juquin.** Monsieur le président, monsieur le ministre du travail, mes chers collègues, s'agissant du cadre de vie, le VII<sup>e</sup> Plan appelle au moins trois observations principales.

En premier lieu, contrairement aux affirmations antérieures, constantes, du Gouvernement, et particulièrement du prédécesseur de M. Fourcade au ministère de l'économie et des finances, ce plan ne peut que constater la crise du cadre de vie et de l'environnement.

Le Gouvernement craint l'apparition de graves problèmes dus au mécontentement, voire à la révolte, à la colère des populations, dus aussi aux difficultés pour assurer le profit des plus grandes entreprises, notamment eu égard au gâchis des ressources.

Or je constate que le projet de VII<sup>e</sup> Plan ne comporte aucune mesure globale chiffrée, aucun engagement de réorientation politique et économique qui permettrait de résoudre la crise.

La même politique ne pouvant produire que les mêmes effets, et cette politique étant accentuée, aggravée, j'en conclus que l'application du VII<sup>e</sup> Plan contribuera à détériorer encore davantage le cadre de vie et l'environnement.

Un seul exemple : le logement.

Le Gouvernement continue à affirmer que la reconstruction est terminée et que l'on peut freiner les dépenses de l'Etat pour la construction de logements. Or M. Galley lui-même a dû reconnaître qu'il y a en France 16 millions de mal-logés. Un logement sur deux date d'avant 1914, un agriculteur sur deux vit dans un logement de plus de cent ans. Selon l'I. N. S. E. E., six millions de logements devraient être équipés du point de vue de l'hygiène, et huit millions du point de vue du chauffage.

La charge de logement — loyer, charges, crédit — devient de plus en plus insupportable pour des millions de familles. J'ajoute que, selon le Conseil national du crédit, l'« ardoise » que les Français acheteurs de leur logement doivent aux banques se monte actuellement à trois cent milliards de francs environ.

C'est le moment que choisit le Gouvernement, monsieur le ministre, pour préparer, dans le Plan, des mesures qui doubleront, en moyenne, les loyers — les rapports Barre et Nora le prouvent — et supprimeront en fait les H.L.M.

J'ajoute que les Plans successifs ont affiché des objectifs d'égalité. Or je constate que le VI<sup>e</sup> Plan est dépassé en logements luxueux, tandis que de cent mille à cent dix mille logements dits « sociaux » manqueront au terme du VI<sup>e</sup> Plan, par rapport aux prévisions pourtant minimes qu'il contenait.

Sachez que le parti communiste est décidé à contribuer de toutes ses forces au développement d'une riposte populaire considérable à votre politique de logement.

Je pourrais parler de la même façon des transports ou des mesures dérisoires que le VII<sup>e</sup> Plan prévoit pour l'environnement. De toute la littérature que je trouve dans ce plan, de l'absence de chiffres et d'orientations économiques sérieuses, je déduis volontiers cette formule : en France, on n'a pas assez de logements ; pas assez d'équipements ; on a trop de nuisances, mais les technocrates de M. Giscard d'Estaing ont des idées.

Toutefois — c'est ma deuxième observation — les mots vides et sonores dont vous enveloppez votre plan ne sont pas totalement dénués de sens. Ils procèdent d'une intention et d'un calcul.

Il s'agit pour vous de faire accepter une politique économique globale qui implique des « restrictions ». C'est d'ailleurs le mot que l'un des technocrates qui vous ont conseillé a employé, parlant même d'« économie de guerre » : je fais allusion à l'introduction du rapport sur les gaspillages.

Il s'agit d'obtenir un consentement du peuple à l'austérité dont celui-ci sera victime si on applique votre plan.

Votre objectif numéro un est, en bref, de donner une caution écologique à votre orientation économique de compression des consommations populaires et de freinage des équipements.

J'en veux pour preuve, entre cinquante autres citations, celle que je trouve à la page 72, du document intitulé *Aménagement du territoire et cadre de vie*, préparatoire à la rédaction du Plan.

Je lis :

« Les économies susceptibles de résulter, en matière de logement, d'équipements publics et de consommation d'énergie, d'un ralentissement du rythme d'urbanisation, de la valorisation du capital existant et d'un effort croissant consacré à la gestion des services collectifs, sont prévues. »

En un mot, vous voulez procéder à la façon des capitalistes américains qui, faisant voler en permanence dans la stratosphère d'immenses flottes militaires d'avions supersoniques, tirent prétexte de l'écologie pour combattre notre avion Concorde.

Tel est le cas lorsque l'écologie vous sert d'alibi pour combattre la construction de trains à grande vitesse, alors que le chemin de fer constitue, selon tous les spécialistes, le moyen de transport le plus sûr, le plus économique en énergie et le moins nuisant.

Je signale au passage que je n'ai pas trouvé mention dans le VII<sup>e</sup> Plan du nécessaire développement et de la modernisation de la S. N. C. F.

En bref, cette récupération, cette manipulation des thèmes écologiques retournent l'écologie contre elle-même et constituent un scandale.

Troisième et dernière observation : il n'y a rien d'étonnant si vous cherchez à contrôler, à encadrer les associations de défense de l'environnement et de la nature.

Le VII<sup>e</sup> Plan consacre un paragraphe aux consommateurs. C'est fort bien, en apparence ! Dans la réalité, votre Gouvernement s'efforce d'ores et déjà d'encadrer le mouvement des consommateurs et de le faire servir de courroie de transmission de sa politique économique. Il utilise particulièrement à cette fin l'Institut national de la consommation, à la tête duquel est placé un ancien fonctionnaire du ministère de l'intérieur, d'ailleurs fort proche de la direction des prix au ministère de l'économie et des finances.

Une tentative comparable se dessine envers les associations et comités de défense de la nature et du cadre de vie, auxquels vous prétendez, pour l'essentiel, interdire le droit d'ester en justice. Mais vous vous heurtez à des résistances, et votre refus d'admettre que toute association de défense de la nature ou de l'environnement puisse ester en justice est un éloquent exemple de votre « libéralisme avancé » !

Quant aux locataires, ils vous font si peur, par leurs revendications, que vous les écarterez purement et simplement de toute participation à la gestion.

Comment voudriez-vous, dans ces conditions, que le groupe communiste vote votre projet de VII<sup>e</sup> Plan ? Non seulement il le repousse, mais il le combattra pendant la durée où vous aurez encore le temps d'essayer de l'appliquer. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Richard.

**M. Lucien Richard.** Monsieur le président, monsieur le ministre du travail, monsieur le secrétaire d'Etat chargé de la condition des travailleurs manuels, mes chers collègues, c'est au terme d'une longue période de préparation et de concertation avec les collectivités locales et les établissements publics régionaux que le Gouvernement nous demande de nous prononcer sur le projet de loi portant approbation du VII<sup>e</sup> Plan de développement économique et social.

En juin 1975, le Parlement avait approuvé le rapport sur les orientations préliminaires de ce plan, dans une conjoncture fortement déprimée.

L'ensemble du dispositif nous est aujourd'hui présenté sous une forme chiffrée et programmée. Nous avons donc à juger d'un vaste document prévisionnel qui doit jouer — pour reprendre une formule d'Alfred Sauvy — le rôle de « réducteur des incertitudes », afin que l'économie nationale, bien que sujette aux inévitables aléas de la conjoncture, soit en mesure de suivre les lignes de force qu'on lui aura tracées préalablement.

C'est à ce prix que s'obtient le progrès social. D'où l'importance de notre vote, qui conditionnera l'activité des Français durant la période de 1976 à 1980.

L'économie française, au sortir d'une grave crise d'ampleur mondiale, dont les répercussions internes furent vivement ressenties par l'ensemble de notre pays, témoigne de sa vitalité et de sa vigueur par la reprise qu'elle connaît actuellement et que personne ne songe plus à contester.

Toutefois, l'expérience récente a mis en évidence les difficultés qu'éprouve notre économie de marché à maintenir par elle-même les grands équilibres fondamentaux, qui résultent de facteurs tels que l'emploi, la monnaie, les prix et les revenus.

Ces difficultés sont encore accrues par le désordre du système monétaire, par le flottement quasi généralisé des monnaies, qui créent un malaise international certain.

De surcroît, la très forte croissance moyenne des quinze dernières années s'est accompagnée d'un cortège de facteurs « déstabilisants » sur le plan économique, notamment par la chronicité de l'inflation, l'inadaptation des offres et des demandes sur le marché de l'emploi, et frustrants sur le plan social.

C'est pourquoi les lignes de force du VII<sup>e</sup> Plan doivent chercher à dégager les choix et les orientations sans lesquels aucun progrès réel ne pourrait être escompté.

Il s'agit, d'une part, du choix d'un taux de croissance optimum et d'une politique de l'emploi mieux adaptée ; d'autre part, d'orientations en vue de réduire les inégalités et de lutter contre l'inflation.

Parmi les grandes priorités, le problème crucial semble être celui de la croissance dont dépendent, en réalité, toutes les autres actions. La commission Malinvaud, il y a un an, préconisait un taux de croissance de la production intérieure brute supérieur à 5 p. 100. Aujourd'hui, il apparaît qu'il nous faut opter résolument, au terme d'une période difficile, pour un rythme soutenu de la croissance, faute de quoi toute politique de réduction des inégalités, toute amélioration du marché de l'emploi seraient hors de portée.

Certes, il importera, une fois ce choix opéré, de maîtriser les tensions inflationnistes et de donner au développement économique un contenu qualitatif, afin d'en faire bénéficier l'ensemble des Français et d'obtenir que les fruits de la croissance ne se traduisent pas uniquement par la satisfaction de voir figurer la France en tête des pays industriels.

Il s'agit, à nos yeux, d'une « ardente obligation » à laquelle le Gouvernement devra porter toute son attention ; sinon, l'effort national apparaîtra à beaucoup dépouillé de sa finalité première.

Mais la lutte contre l'inflation, afin de réduire celle-ci à des taux acceptables, sera particulièrement difficile à conduire, tant sont étroites les marges d'action et complexes les réactions constatées.

A cet égard, l'expérience de 1974 et de 1975 doit rendre les pouvoirs publics très prudents en matière de régulation conjoncturelle.

Une politique monétaire et de crédit trop restrictive aurait pour effet de casser l'expansion. A l'inverse, le laxisme dans les finances publiques et le volume de la demande globale, c'est-à-dire la consommation et les investissements, engendreraient à coup sûr un processus inflationniste rapide et ayant tendance à devenir structurel.

C'est, en conséquence, grâce à une gestion saine et régulière de la masse monétaire, à un contrôle de la hausse nominale des revenus faisant largement appel à la politique contractuelle, grâce enfin à un renforcement de notre capacité d'échanges avec l'extérieur, notamment pour les exportations de biens d'équipement, que nous pourrions infléchir les forces contraires qui s'exercent sur notre économie.

Les vingt-cinq programmes d'action prioritaires, dotés de plus de 200 milliards de francs, seront l'instrument diversifié de cette grande tâche d'ampleur nationale. Elle ne sera menée à bien que si les orientations contenues dans le projet du VII<sup>e</sup> Plan ne risquent pas d'être remises en cause soit par une incapacité à réagir aux aléas conjoncturels qui ne manqueront pas de survenir, soit par l'impact négatif de politiques régulatrices trop brutales ou en contradiction avec ces orientations.

Nous ne saurions trop insister sur la nécessité d'une étroite collaboration entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux, ainsi que sur l'observation attentive de l'évolution de l'ensemble du contexte économique mondial, en particulier au niveau de la Communauté économique européenne, au sein de laquelle notre pays est appelé à jouer, aux côtés de la République fédérale d'Allemagne, un rôle dynamique dans le sens d'une véritable union économique et monétaire, mais aussi dans le cadre des échanges internationaux, compte tenu de la mutation profonde qu'ils connaissent actuellement.

Tout cela sera possible dans la mesure où, pendant la réalisation du Plan, le Gouvernement parviendra, grâce à la souplesse de ses interventions, à maintenir les grands équilibres de notre économie.

Les régions, auxquelles le législateur de 1972 a dévolu un rôle économique essentiel, ne sauraient rester indifférentes aux orientations dégagées sur le plan national.

C'est ainsi que les régions de l'Ouest ont tenu, tout au long de la phase de préparation et d'élaboration du VII<sup>e</sup> Plan, à faire connaître selon quelles modalités elles entendaient participer à l'œuvre de désenclavement de l'Ouest de la France, entreprise par le Gouvernement au cours de l'exécution du VI<sup>e</sup> Plan et que, fort opportunément, il entend poursuivre au cours de l'application du VII<sup>e</sup> Plan.

En effet, tout porte à croire que l'Ouest, traditionnellement agricole, tenu longtemps à l'écart du développement économique national et dont le solde migratoire n'est positif que depuis peu, va être appelé à jouer un rôle de première importance dans l'activité économique de notre pays, notamment grâce à sa façade atlantique, débouché naturel pour nos échanges avec nos partenaires extra-européens.

Avant accompli son « décollage » économique, l'Ouest revendique très légitimement une meilleure intégration à l'arrière-pays et son rattachement aux zones privilégiées que constituent le Bassin parisien, la zone Rhône-Alpes et le noyau industriel de l'Europe.

Dans cette perspective, que le Plan peut rendre accessible, les assemblées locales se sont efforcées de conduire une réflexion d'ensemble sur la politique de développement qu'il importe de mettre en œuvre dans l'Ouest durant les cinq prochaines années.

En premier lieu, les infrastructures routières devront être mises en place de manière à relier de façon cohérente l'Ouest à la capitale. Les programmes autoroutiers prévus d'ici à 1981 devraient permettre ce raccordement. Il conviendra de veiller, entre autres, à ce que la liaison Angers—Le Mans soit réalisée dans les meilleurs délais afin qu'il ne subsiste plus de rupture autoroutière préjudiciable au désenclavement de la région des pays de Loire.

En deuxième lieu, l'aménagement de la façade atlantique, avec l'approfondissement du chenal de la Loire jusqu'à Donges et l'établissement de zones industrielles de part et d'autre de l'estuaire, est un projet essentiel pour le développement régional et interrégional. Il constituera la clé de voûte de cette entreprise de désenclavement et de revitalisation qui permettra de juger de l'action volontariste du Gouvernement. C'est là, en effet, que pourront s'implanter des entreprises de dimension internationale qui, créant des emplois nouveaux pour une main-d'œuvre nombreuse, contribueront au rayonnement industriel de l'Ouest.

Dans cette optique, nous attendons avec intérêt la décision du Gouvernement d'autoriser sur l'estuaire de la Loire l'installation d'un terminal méthanier qui permettra de rationaliser et de régulariser l'approvisionnement de l'Ouest de la France en gaz naturel, mesure qui s'insère logiquement dans le cadre plus vaste de la redéfinition d'une politique nouvelle de l'énergie.

En troisième lieu, il importe que cet effort considérable d'industrialisation s'appuie sur un tissu dense et varié de petites et moyennes industries établies en zone rurale autour de centres à urbanisation restreinte. On favoriserait ainsi l'emploi sur place de la main-d'œuvre rurale dans des conditions de vie et de travail aussi agréables que possible.

Il existe actuellement des zones industrielles qui permettraient une meilleure intégration de l'emploi et de l'habitat en évitant la concentration trop dense, bien souvent corollaire de l'industrialisation lourde. Des industries agro-alimentaires, de construction électrique, de mécanique légère, par exemple, sont tout à fait adaptées à ce type de développement.

Il est certain que la mise en œuvre de tels programmes, que justifie pleinement la sagesse des choix, nécessitera une meilleure adaptation des modes de financement.

Devons-nous accueillir l'investissement étranger comme relais de l'investissement national ? Comment accroître l'autofinancement des entreprises ? Sur quels critères doivent s'établir les aides à l'industrialisation ? Autant de questions auxquelles le projet apporte peu de réponses.

Enfin, ces options nécessiteront une politique vigilante de l'emploi et des conditions de vie, notamment en matière de formation professionnelle, ainsi que des conditions de travail dans les usines. Les aides en provenance du fonds européen de développement peuvent constituer un appoint précieux en ce domaine, mais il reviendra au Gouvernement de donner l'impulsion nécessaire aux objectifs fixés dans son projet.

En conclusion, on ne peut qu'approuver la finalité du Plan qui veut réconcilier l'homme avec la société dans laquelle il vit. On peut toutefois regretter que ce projet apparaisse imprécis sur certains points, en particulier sur les moyens de maîtriser l'inflation, de développer l'investissement dans les entreprises. Il est discret sur les possibilités de diminuer leurs charges,

discret aussi sur le financement de la sécurité sociale et ambilieux quant au taux de croissance dans la conjoncture actuelle.

Sa réalisation ne sera pas facile. Nous souhaitons que le Gouvernement puisse la mener à bien.

M. le président. La parole est à M. Fontaine.

M. Jean Fontaine. Traditionnellement, le rendez-vous avec le Plan est l'occasion pour le Parlement de faire un tour d'horizon de la politique économique de la France et de proposer des choix.

Se livrer à un tel exercice en dix minutes, relève assurément de la gageure et je ne soutiendrai pas le pari, me contentant de présenter quelques observations qui, bien entendu, ne seront pas exhaustives mais par lesquelles je m'efforcerai de décrire la situation économique du département que j'ai l'honneur de représenter : la Réunion.

Dois-je souligner en commençant, comme l'a fait hier M. le ministre de l'économie et des finances que le VI<sup>e</sup> Plan a connu bien des vicissitudes et même des avatars, pour reprendre un mot qui figure dans le rapport de la commission de la production et des échanges ? Que les changements de cap aient été nombreux, nous avons pu le constater en métropole, mais encore plus dans les départements d'outre-mer — le mien en particulier — où les effets nocifs de la crise ont été multipliés par la distance.

Tout observateur objectif est bien obligé d'admettre qu'un gros effort a déjà été accompli pour que mon département parvienne au niveau métropolitain. Mais une observation plus fine, plus attentive de la situation ne laisse pas de nous plonger dans des états d'âme un peu particuliers et de nourrir notre inquiétude.

D'abord, et surtout, comme en métropole, nous souffrons profondément de l'inflation. La hausse du coût de la vie est deux fois plus forte à la Réunion qu'en métropole et, malgré nos sollicitations, nos objurgations, apparemment rien n'est entrepris pour la juguler.

La direction départementale de la concurrence et des prix, bien plus qu'inefficace, est inexistante. Autrement dit, on pourrait très bien, aujourd'hui comme demain, la supprimer que cela ne changerait strictement rien à la situation, alors que les couches les plus défavorisées de la population souffrent tout particulièrement de la forme visible de l'inflation : la hausse du coût de la vie.

Comme l'a dit hier M. le ministre de l'économie et des finances et comme l'a répété à la télévision le Premier ministre, le Gouvernement doit se sentir mobilisé pour maîtriser cette inflation, dans notre département plus qu'ailleurs.

Quant à l'agriculture qui fait vivre 80 p. 100 de la population, elle ne représente plus que 10 p. 100 de la production intérieure brute contre 15 p. 100 il y a cinq ans. Cette situation est alarmante pour nous, d'autant que nous subissons les inconvénients du Marché commun, sans en retirer tous les avantages.

Mon collègue M. Rivièrez a posé récemment une question à la Commission des communautés européennes à propos de l'extension du F. E. O. G. A. aux départements d'outre-mer. Il lui a été répondu que cela n'était pas possible. Là aussi, le Gouvernement qui avait annoncé que cette mesure serait prise, devra prendre le taureau par les cornes et faire en sorte que nous ne subissions pas seulement les inconvénients du Marché commun, mais que nous bénéficions de ses avantages.

Sur le plan de l'industrialisation, les objectifs du VI<sup>e</sup> Plan n'ont absolument pas été tenus, ni même approchés. Cela s'explique par le fait que mon département a subi de plein fouet les effets de la crise que la métropole a connue, avec les effets multiplicateurs de la distance. En outre, mon département doit supporter la concurrence déloyale des pays tiers, et les accords de Lomé ne nous ont absolument pas donné satisfaction à cet égard puisque la clause de sauvegarde, dont on nous a promis l'application en cas de besoin, est très difficile à mettre en place.

Sous l'effet de la crise, de nombreux chantiers ont été fermés et de nombreuses entreprises ont dû déposer leur bilan, et vous imaginez quelles conséquences en ont résulté sur le plan humain et social. Nous subissons un chômage chronique et ceux qui, tant bien que mal, trouvent un travail ne tardent pas à redevenir chômeurs. Leur situation est catastrophique car, et vous le savez mieux que quiconque, monsieur le ministre du travail, nos chômeurs ne bénéficient d'aucune protection sociale, et dès qu'un individu perd sa place, il ne lui reste plus qu'à attendre patiemment que la mort veuille bien de lui.

Cela n'est pas tolérable dans notre société française.

Certes le secteur tertiaire a fonctionné tant bien que mal, et plutôt bien que mal, mais cela n'est pas satisfaisant dans une économie qui se veut équilibrée, d'autant que ce secteur tertiaire est générateur d'inflation. Mais enfin, ne trouvons pas que la mariée est trop belle puisque, après tout, c'est ce secteur tertiaire qui nous fait vivre.

Ce pessimisme est encore renforcé par le fait que 70 p. 100 des autorisations de programme qui : is avaient été promises ne nous ont pas été déléguées, ce pourcentage étant de 80 p. 100 pour les crédits de paiement. Dans la situation de crise que nous connaissons, nous avons besoin que des chantiers soient ouverts, nous avons besoin que des emplois soient créés, et pourtant le Gouvernement lui-même ne tient pas ses promesses. Dès lors, comment la Réunion pourra-t-elle se hausser au niveau d'un département métropolitain ?

J'en viens maintenant à la stratégie globale du Plan. Les objectifs qui sont énumérés m'ont fait penser *a contrario* au vers d'un poète — mon collègue M. Sablé m'a dit en commission des lois que c'était d'André Chénier :

• Sur des pensées nouveaux faisons des vers antiques. •

Les objectifs en question ont été fixés depuis plus de deux Plans. Il ne nous viendrait pas à l'esprit de les contester, puisque nous les avons proposés. Le fait qu'on soit obligé de les maintenir de plan en plan prouve que l'on n'a pas encore réussi à les atteindre.

Si vous voulez provoquer l'hilarité des Réunionnais, parlez-leur de la diversification des cultures. Bien sûr, elle est souhaitable et souhaitée, mais depuis le temps que l'on nous en parle et qu'on ne voit rien venir, on pense inévitablement au monstre du Loch Ness qui de temps en temps s'exonde de son lac, ou à la belle Arlésienne que l'on ne voit jamais.

De même, monsieur le ministre, si vous venez à la Réunion, ce que je souhaite, ne parlez pas de la nécessité d'abaisser le coût du fret et les tarifs des transports aériens, sinon vous provoquerez la hargne et la grogne. En effet, bien que ce problème ait fait l'objet de nombreux discours officiels, aucune action concrète n'a été entreprise. Au contraire, les compagnies continuent d'augmenter leurs tarifs à qui mieux mieux.

Cette question constitue pourtant la clé de voûte de notre économie. Si l'Etat acceptait de prendre en charge une partie du handicap que représente la distance, le département pourrait consentir un effort complémentaire et un grand pas serait ainsi accompli vers l'assainissement et la moralisation de ce domaine. Encore faut-il que vous en ayez la volonté. Or pour l'instant de nombreuses promesses sont prodiguées, mais les réalisations sont rares.

La situation est identique en ce qui concerne la rationalisation des circuits commerciaux et la modernisation des circuits de distribution. Nous réclamons depuis belle lurette la réalisation de ces objectifs, mais les ministres, en réponse à nos questions écrites nous indiquent que l'Etat ne dispose que de peu de moyens en la matière, ou bien ils nous répondent totalement à côté. Puisque vous reprenez ces thèmes, cela signifie que nous avons raison d'insister, mais cela veut dire également que nous ne sommes pas entendus.

C'est pourquoi je me demande si le Gouvernement est réellement décidé à se donner les moyens nécessaires pour réaliser ces objectifs globaux et à nous permettre de sortir de l'impasse une fois pour toutes.

A cet égard, si les équipements collectifs ont atteint un certain niveau qui permet de réduire l'effort consenti en leur faveur, afin de mettre l'accent sur les crédits de fonctionnement, tel n'est pas le cas dans les départements d'outre-mer où nous avons un important retard.

Il est nécessaire de continuer à y construire des équipements publics tout en entreprenant un effort, négligé jusqu'à présent, pour en faciliter le fonctionnement.

J'en viens maintenant aux programmes d'action prioritaires qui concernent les départements d'outre-mer.

En prévoyant ces actions prioritaires, le Gouvernement appelle l'attention des ministres sur des objectifs privilégiés qui sont mis à l'abri des fluctuations monétaires. Cependant je constate que ces actions ne sont pas volumineuses tout en reconnaissant que la procédure présente des aspects positifs.

Il y a d'abord le fait d'avoir nommé un chef de file, ce qui nous permettra de savoir à qui il conviendra de s'adresser lorsque nous rencontrerons des difficultés dans la réalisation du Plan. Cela est important dans nos départements où, malgré la faiblesse générale des crédits, certains services ne parviennent pas à les consommer.

Lorsque nous saurons à qui nous adresser afin de pouvoir, le moment venu, donner le coup de barre nécessaire pour éviter que la barque ne s'échoue sur un écueil, nous serons plus confiants.

Deuxième aspect positif : désormais les crédits de financement de ces programmes d'action prioritaires seront isolés dans le budget de chaque ministère et récapitulés ensuite dans l'annexe d'exécution du Plan.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Fontaine.

M. Jean Fontaine. Je termine, monsieur le président.

Troisième point positif : les crédits seront actualisés et ne resteront donc pas au niveau initial, M. le ministre de l'économie et des finances nous en a donné l'assurance hier.

En revanche, j'estime que ces programmes ne sont pas suffisamment ambitieux.

Est-il besoin de rappeler que nous avons donné la priorité à la lutte contre le sous-emploi, au développement des secteurs productifs ? Est-il besoin de rappeler nos contraintes et nos handicaps ? En agriculture, ce sont des structures foncières anachroniques, des charges sociales disproportionnées, un coût du machinisme élevé. Dans le secteur industriel, ce sont le manque de matières premières, le coût de transports importants ?

Est-il besoin d'insister sur les exigences des ruraux qui souhaitent bénéficier des mêmes commodités de vie que les citadins, sur la nécessité de lutter contre l'exode rural, de passer par une politique globale d'aménagement du territoire pour ne pas polariser uniquement les efforts sur les zones de dépression et de conversion en se désintéressant de ce qui se passe ailleurs ?

Monsieur le ministre, nous aurions été très heureux de trouver tout cela dans le Plan. Ce n'est pas le cas. Mais nous savons bien que l'on ne peut pas satisfaire tout le monde en même temps. C'est pourquoi, malgré la coloration un peu pessimiste de mon propos, je veux espérer en la bonne volonté du Gouvernement en me rappelant ce que déclarait Renan : « Ce qui donne la plus haute idée de l'infini, c'est la crédibilité humaine. » (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Le Pensec.

M. Louis Le Pensec. Le 24 avril 1974, M. Giscard d'Estaing, candidat à la présidence de la République, déclarait à Brest : « J'entends dire aux Français que l'heure est venue de saisir cette chance offerte par 2 500 kilomètres de côtes... Voici les signes annonciateurs d'une civilisation à vocation maritime... »

Parlant au nom du Gouvernement en juin 1975, tant au Sénat qu'à l'Assemblée nationale, M. Durafour, ici présent, promettait que le VII<sup>e</sup> Plan comprendrait un programme d'action prioritaire pour l'océan.

Ces déclarations étaient généreuses et prometteuses, mais on demeure confondu à la lecture du projet de loi portant approbation du VII<sup>e</sup> Plan devant le silence qui est fait sur la mer.

En dépit de récentes déclarations officielles sur la vocation maritime de la France et sur la valorisation de ses façades maritimes, les dispositions prévues par le Plan laissent subsister de trop nombreuses incertitudes et révèlent de trop graves lacunes.

Non seulement le Plan ne prévoit aucun programme d'action prioritaire pour les activités maritimes mais, pire, aucun avis n'a été demandé aux délégués que le groupe parlementaire d'études des problèmes de la mer avait désignés fin 1975 pour participer aux travaux de préparation du VII<sup>e</sup> Plan. Il est vrai qu'on ne consulte que sur des projets. Où sont-ils ?

Alors que vingt-trois départements métropolitains, regroupant dix-huit millions d'habitants sont directement concernés par les problèmes maritimes, que la seule pêche maritime fait vivre 900 000 personnes et que les océans recèlent dans leurs profondeurs les ressources énergétique qui manquent cruellement à notre pays, le VII<sup>e</sup> Plan ne consacre que quelques lignes éparées à cet immense domaine.

Pour les pêches maritimes, l'objectif fixé est de maintenir le potentiel existant ; pourtant, les objectifs du VI<sup>e</sup> Plan, qui prévoyait le renouvellement de 8 000 tonneaux, n'ont été atteints qu'à 50 p. 100. Croit-on sérieusement que le seul maintien de l'outil de production permettra de réduire le déficit de la balance commerciale qui atteignait 1 308 millions de francs en 1974, départements et territoires d'outre-mer non compris ?

La pêche, rappelons-le, représente à elle seule 8,2 p. 100 du déficit de la balance commerciale. Il convenait donc de sortir notre politique en ce domaine de l'ornière des aides ponctuelles

qui ont été lâchées sous la pression de la rue et des aides qui, pour être parfois appréciables, ne sauraient tenir lieu de politique.

L'incertitude règne également sur le développement de notre flotte marchande. Il est certes prévu par le programme d'action prioritaire n° 9 de lutter contre les détournements de trafic portuaire et d'organiser les professions auxiliaires. Mais, à défaut de volonté, le Gouvernement aura-t-il les moyens de soustraire aux puissants lobbies du transit le contrôle du fret, première condition de l'expansion de l'armement français ?

Il existe aussi des lacunes quant à l'avenir d'importantes activités industrielles du littoral.

Ainsi, dans le domaine de la réparation navale, comment croire à la promesse faite de mettre en place à Brest des équipements qui en feront le grand centre atlantique de la réparation, alors qu'aucun moyen ne figure dans les plans d'action prioritaires, alors que le Gouvernement ne prend pas de dispositions sérieuses pour faire face à la crise de cette industrie et qu'il semble décidé à sacrifier les arsenaux et les autres centres de réparation existants — Le Havre notamment — sans rien faire pour promouvoir des activités de substitution ou de reconversion pour les centres frappés par la crise ?

En ce qui concerne la construction navale, à l'exception de Nantes et de Saint-Nazaire promis à un rôle de plate-formes industriel-portuaires, qu'est-il prévu pour les autres grands chantiers que sont Dunkerque, La Sayne ou La Ciotat où, d'ici à moins de deux ans, risquent de se poser de très graves problèmes d'emploi touchant directement 30 000 personnes au minimum.

De très nombreuses raisons plaident en faveur de l'entrée de la mer dans la planification française, et les activités qui lui sont liées méritaient au minimum qu'on leur consacre un programme d'action prioritaire.

Quelles sont ces raisons ?

Il y a d'abord le fait que l'espace littoral, très limité, est soumis aux pressions de l'industrie, du tourisme, de l'urbanisation. Cette situation appelle des mesures contraignantes qui excluent tout laxisme. Une telle approche des choses a conduit le groupe socialiste à opter, dans une proposition de loi qu'il a déposée, pour un littoral ouvert à tous.

Il convient, par ailleurs, de ne pas oublier que les ressources vivantes de la mer nous sont comptées et que nous devons les gérer, c'est-à-dire prévoir les besoins et planifier l'appel aux ressources. Une exploitation rationnelle s'impose.

Dans le secteur des activités de la mer, on assiste à un foisonnement d'initiatives anarchiques et ponctuelles qui rendent urgent un facteur d'unification qui aurait dû être le Plan, afin que soient élaborés, en étroite concertation avec les élus, les schémas d'utilisation.

Dans la mesure où le Plan devrait être conçu comme un multiplicateur d'atouts, comme un réducteur d'incertitudes et de risques, il revenait au VII<sup>e</sup> Plan d'appréhender enfin la réalité marine. Nos atouts, en ce domaine, ne sont pas assez utilisés. Les pouvoirs publics devraient porter plus d'intérêt aux procédés français d'utilisation de l'énergie thermique des mers, de dessalement de l'eau de mer, à nos études dans le domaine de l'océanologie, pour ne prendre que quelques exemples. En effet, s'ils s'en désintéressent, l'exploitation des richesses sous-marines ne tardera pas à être livrée à de puissants groupes étrangers.

Le Plan ne semble pas prendre en considération la maîtrise technologique que nous avons acquise en de nombreux domaines.

Tous ceux qui, à un titre quelconque, participent aux activités liées à la mer ne peuvent qu'être consternés à la lecture de ce projet de loi. Ils se souviendront peut-être que, le mois dernier, dans cette même enceinte, lors de la discussion de la programmation militaire, la marine avait déjà été sacrifiée. Il y a là une conjonction significative.

Il ne servirait à rien de « regarder la France au fonds des yeux » si l'on devait tourner le dos à la mer. Pour ce qui les concerne, les socialistes et radicaux de gauche s'y refusent.

Abordons un autre sujet.

Le programme d'action prioritaire n° 5, dont l'objectif est le désenclavement de l'Ouest, prévoit notamment l'amélioration de la vitesse et de la fréquence des trains de voyageurs sur les parcours Rennes—Brest et Rennes—Quimper. Enfin ! serions-nous tentés de dire. Mais, hélas ! la politique de la S.N.C.F. en Bretagne nous a habitués aux incohérences et aux promesses non tenues.

Ainsi, tout récemment, à Quimper, un millier de personnes, accompagnées de leurs élus, ont arrêté les trains pour exiger que certains d'entre eux fassent halte dans cette ville. L'amélioration

de la vitesse et de la fréquence des trains le permettrait, mais cela impliquerait l'électrification du réseau et le renouvellement des voies. Or la S. N. C. F. n'a pas prévu ces travaux dans le VII<sup>e</sup> Plan, et elle le fait savoir aux délégations de la région de Bretagne qui négocient avec elle le maintien de la compensation du préjudice subi par la région en raison de l'application d'un système de tarification fondé sur la pondération des distances.

Si l'on évoque une éventuelle électrification de la liaison Rennes—Brest pour l'horizon 1990, aucune prévision n'est faite pour la liaison Rennes—Quimper.

Si le programme d'action prioritaire n° 5 ne contient pas l'engagement de l'Etat de doter une région des infrastructures normales de desserte, je crains que les élus et la population ne soient encore conduits, à l'avenir, faute d'autres recours, à arrêter les trains qui oublient les gares. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Ligot.

M. Maurice Ligot. Monsieur le président, mes chers collègues, en ma qualité de rapporteur du budget du logement, j'évoquerai les problèmes de l'habitat dans le cadre du VII<sup>e</sup> Plan.

M. le rapporteur général a déjà traité des conséquences extrêmement graves entraînées par la crise des années 1974, 1975 et 1976 sur l'habitat et la construction des logements. L'effet de cette crise a été double : elle a provoqué une réduction sensible du volume global de la construction, notamment de la construction privée non aidée et une augmentation massive de son coût, en raison, notamment, de la hausse des taux d'intérêt des emprunts contractés.

Cette situation a d'ailleurs contraint le Gouvernement, au cours de l'année 1975, lors des différents collectifs budgétaires, à prévoir des « rallonges » financières permettant de mieux adapter ces aides au coût de la construction et de relancer l'activité dans ce secteur afin d'éviter une crise très profonde dans l'industrie du bâtiment et de satisfaire les besoins de logements.

Ainsi, la crise a mis en lumière deux problèmes cruciaux,

D'abord le régime des aides à la construction proprement dite n'est plus adapté en période de monnaie fluctuante. A la fin de 1974, devant les premiers effets de la crise, j'avais appelé l'attention du Gouvernement sur la nécessité de procéder à une révision complète de ce régime des aides. Le Gouvernement a entendu cet appel et, en mettant en place la commission Barre, il a répondu à mon souci de rechercher un nouveau système.

L'autre problème crucial tient à l'insuffisance solvabilité de ceux qui accèdent à la propriété et des locataires. Ainsi, se trouve posée la question du droit au logement. En raison de la crise qui a provoqué la hausse des loyers, des coûts de construction et des charges, bien des gens éprouvent aujourd'hui des difficultés pour se loger convenablement.

Les besoins en logements sont considérables, mais ils sont en partie cachés par le manque de ressources de nombre de personnes.

Face à cette situation nouvelle créée par la crise, le VII<sup>e</sup> Plan présente certains traits positifs que je voudrais souligner.

Le premier est la part prise, dans les préoccupations gouvernementales, par le logement et la définition de la place qu'il doit occuper dans notre société. Le logement est en effet défini comme « un objet durable et personnalisé, source de chaleur et de convivialité ». On doit relever ce mot de « convivialité » qui signifie que le logement est également un lieu de rencontre et d'échange, à côté, par conséquent, des lieux publics auxquels jusqu'à présent, on réservait ce rôle. La maison est le lieu privilégié de la vie du foyer, base de notre société.

Cette définition est à rapprocher de celle donnée par le Président de la République qui, lors du récent congrès de l'U. N. A. F., a lié la notion de bonheur à la famille.

Le VII<sup>e</sup> Plan met l'accent sur la nécessité d'assurer la qualité des logements, tant en ce qui concerne les constructions futures que l'habitat ancien, qui doit être amélioré pour répondre aux exigences croissantes de confort de la population.

Troisième point positif de ce projet : il reprend une vérité fondamentale, à savoir que les hommes ne sont pas des pions que l'on peut déplacer inconsidérément à travers le territoire. La notion économique de mobilité des travailleurs doit maintenant faire place à la notion d'enracinement, ce qui suppose la construction de logements et la création d'emplois là où sont les êtres humains.

La convivialité, la qualité du logement et la non-mobilité des personnes constituent trois points positifs du VII<sup>e</sup> Plan.

Mais, avant tout, doit être pris en considération le problème de la solvabilité des demandeurs de logements. Certains ne peuvent accéder aux logements de qualité faute des moyens nécessaires. D'autres personnes, en raison des efforts accomplis pour la construction, ont pu y accéder, mais elles sont maintenant en difficulté du fait de la majoration considérable des loyers et des charges qui est intervenue.

L'insolvabilité de beaucoup cache de grands besoins non satisfaits, et remet donc en cause le système actuel des aides au logement. A ce sujet, j'ai relevé, tant dans l'exposé général du Plan que dans les programmes d'action prioritaires destinés à traduire dans les faits les options retenues, des imprécisions et des insuffisances.

La première question qui se pose est celle du financement. Un chapitre du Plan est consacré au « financement non inflationniste des investissements ». A ce propos, le texte reprend un refrain cher au ministère des finances, pour lequel le logement est, par définition, l'un des éléments les plus inflationnistes de notre économie. Il faut faire justice de cette idée éculée car, dans d'autres pays, on construit beaucoup sans qu'il s'ensuive le même phénomène inflationniste.

En fait, et j'insiste sur ce point, la hausse du coût de la construction est la conséquence de l'inflation plus qu'elle n'en est la cause. Sur le prix du logement pèsent la hausse du prix des matières premières, des taux d'intérêt, des charges, mais le logement n'est pas, en lui-même, facteur de hausse. Il est temps de se persuader, une fois pour toutes, de cette vérité.

En réalité, c'est l'inflation qui est préjudiciable à l'habitat parce qu'elle a pour conséquence d'accroître les coûts et donc de diminuer le nombre de logements construits.

Le Plan prévoit de consacrer l'essentiel des moyens de financement de l'épargne individuelle au développement de l'industrie et de l'économie. J'approuve, certes, cette orientation, car le développement de l'industrie favorisera les créations d'emplois. Et, dans la conjoncture actuelle la priorité doit effectivement être donnée à l'emploi plus, peut-être, qu'au logement.

Cependant, on ne saurait négliger le fait que, dans notre pays, le secteur du bâtiment emploie plus de 1 500 000 personnes, en sorte que toute atteinte portée à ce grand secteur de l'économie — modification du régime fiscal, restrictions apportées au crédit ou à l'aide publique à la construction — aura des répercussions sur le niveau de l'emploi. On a d'ailleurs constaté qu'au cours de la crise, l'effectif de 1 500 000 salariés de ce secteur a tendu à diminuer, et même s'il comporte un pourcentage important de travailleurs étrangers on ne peut que s'en inquiéter.

Pour mener une politique de l'emploi efficace, il faut donc favoriser aussi la construction de logements et lui donner la préférence sur le plan des crédits, des emprunts et de la fiscalité, en songeant que cette activité est largement répandue sur l'ensemble du territoire, aussi bien dans les zones rurales que dans les zones urbaines, aussi bien dans le secteur de l'artisanat que dans la grande entreprise.

Mais il faut ajouter aussi que favoriser la construction est une nécessité pour répondre à d'immenses besoins en logements — dans la construction neuve, la réhabilitation et l'entretien des logements anciens — besoins pas toujours bien perçus en raison de l'insolvabilité d'un grand nombre de nos concitoyens.

Ma deuxième observation porte sur l'une des grandes innovations du VII<sup>e</sup> Plan, à savoir le parti pris en faveur d'une industrialisation accrue de la construction.

Je voudrais sur ce point faire une mise en garde. En effet, on a le sentiment que cette partie du Plan a été rédigée par les dirigeants de l'industrie du bâtiment eux-mêmes, et c'est bien l'un des aspects du Plan sur lequel on devrait apporter des modifications.

Le renforcement de l'industrialisation de la construction est tout à fait contraire, d'une part, au souci exprimé par le Gouvernement d'améliorer le métier manuel et, d'autre part, aux encouragements apportés aux petites et moyennes entreprises et à l'artisanat. D'ailleurs, peut-on confier à de grandes entreprises des travaux de réhabilitation de l'habitat ancien ? Ce parti pris d'industrialisation tourne le dos à la politique engagée il y a deux ou trois ans, politique hostile aux grands ensembles et à la concentration des habitants dans de grandes unités d'habitation. De même, il semble qu'on veuille revenir à la politique des modèles qui, pourtant, devrait être condamnée. Je n'en ferai pas à nouveau la critique, mais j'insiste sur ses inconvénients sur les plans technique, financier et humain qui nuisent à tout effort d'aménagement du territoire et de décentralisation de la décision.

Troisième observation : dans les documents du Plan, on n'a pas pris position sur la réhabilitation du logement ancien. Pourtant, le Gouvernement a entre les mains un excellent

rapport, le rapport Nora, qui contient des propositions précises à cet égard. Or le Plan prend essentiellement en considération les positions du comité du bâtiment et travaux publics dans le rapport duquel on peut lire : « Il est erroné de penser que n'importe quel logement peut, moyennant travaux, être amené au niveau de confort d'un logement neuf. » C'est donc la condamnation de la réhabilitation.

Et le rapport ajoute : « Il est inexact de dire que, dans l'ensemble, le coût de la construction neuve est supérieur au coût de la réhabilitation. »

Je pense, au contraire, que l'une des idées fondamentales et fécondes du rapport Nora était de considérer que la réhabilitation du logement ancien et l'entretien des logements existants sont finalement moins coûteux que la rénovation qui suppose la démolition des bâtiments anciens, puis la reconstruction, donc le recours à des travailleurs étrangers pour faire face aux besoins de main-d'œuvre. La réhabilitation et l'entretien ont l'avantage de faire beaucoup plus appel à une main-d'œuvre locale employée dans les entreprises de taille moyenne ou petite. La proposition faite récemment par les petites et moyennes entreprises de créer 450 000 emplois, si on leur en donne les moyens, me semble à cet égard, digne d'intérêt.

Je souhaite donc que, dans le Plan, on mette l'accent sur la nécessité de poursuivre une politique de réhabilitatif et d'entretien de l'habitat.

Le Plan comporte des imprécisions, et je veux en citer plusieurs à propos de la politique du logement. On relève des imprécisions concernant les projections pluri-annuelles dites « glissantes ». C'est ainsi qu'on note l'absence de définition des indicateurs de réalisation pour chaque programme. Il conviendrait de porter remède à cette insuffisance.

Je poserai une autre question, qui est en même temps une constatation, au sujet de l'action en faveur du logement. Ceux-ci font apparaître une légère baisse en pourcentage des dépenses civiles d'investissement de l'Etat.

**M. le président.** Je vous invite à conclure, mon cher collègue.

**M. Maurice Ligoï.** Ce projet de VII<sup>e</sup> Plan laisse enfin subsister une très grave incertitude, dans la mesure où l'on ignore ce que sera réellement la politique de financement de la construction, puisque le Gouvernement ne s'est pas encore prononcé sur le rapport Barre.

On ne sait pas, à propos du régime des aides, ce qui sera choisi, de l'aide à la pierre ou de l'aide à la personne ou d'une solution mixte, préférable. Pour cette raison, le Plan est source d'incertitudes alors qu'au contraire il devrait donner des orientations précises, non seulement sur les modalités, mais encore sur les principes généraux. J'insiste sur ce grand point d'interrogation qui est posé car, pour le logement, il trans forme le VII<sup>e</sup> Plan en une sorte de caraque vide.

Parmi les incertitudes, il convient de signaler l'éclatement de la politique du logement et de l'habitat entre les quatre programmes n<sup>os</sup> 2, 14, 21 et 23. Certes, le contenu de chacun d'entre eux est intéressant ; il n'en reste pas moins que l'éclatement non seulement des financements mais encore et surtout des autorités dont dépend l'initiative, fait peser un grave danger sur l'unité normale — si l'on désire que l'action soit efficace — de la politique du logement. Par conséquent, il conviendrait d'en revenir à une plus grande unité d'action, pour plus d'efficacité.

C'est sur des mots d'espoir que je veux conclure. Le ministre de l'économie et des finances a reçu récemment les dirigeants des organismes d'H.L.M. et il leur a confié sa préoccupation de favoriser la modernisation de l'habitat ancien et « l'accession à la propriété populaire ». Le choix de ces deux orientations nous satisfait pleinement. Mais il conviendrait, puisque telles sont les intentions, que le Plan les traduise plus directement.

En dépit de l'absence du ministre de l'économie et des finances, j'insisterai surtout sur la nécessité de rechercher en priorité, dans le domaine du logement, les moyens d'assurer une meilleure solvabilité des Français, ce qui suppose que l'on choisisse rapidement, je le répète, entre l'aide à la personne et l'aide à la pierre, ou même un régime mixte — que pour ma part je jugerais préférable.

Sur ce point, nous attendons des réponses. Elles nous ont été promises pour le mois de juillet, c'est-à-dire pour bientôt ; malheureusement, le VII<sup>e</sup> Plan sera adopté auparavant. Or, il faudrait établir, à mon sens, un lien direct entre les décisions gouvernementales relatives au financement du régime des aides et les prévisions du Plan.

C'est pourquoi je souhaite obtenir des précisions à ce sujet. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Rivièrez.

M. Hector Rivièrez. Monsieur le ministre de l'industrie et de la recherche, hier le ministre de l'économie et des finances a déclaré, et à juste titre, que l'idée dominante du VII<sup>e</sup> Plan est la recherche du plein emploi.

Or, pour les départements d'outre-mer, ce n'est pas de plein emploi qu'il faut parler mais d'emploi tout court, car, malheureusement, chez nous, le sous-emploi n'est pas seulement conjoncturel : il est endémique et la situation devient dangereuse.

Dans une proportion de 55 p. 100, la population des départements d'outre-mer est âgée de moins de vingt ans. Le sous-emploi atteint environ 25 p. 100 de la population active. C'est vous montrer combien est indispensable la départementalisation économique, voulue par M. le Président de la République. Cette fois, il faut qu'elle soit conduite à bien et que nous n'éprouvions par les mêmes désillusions que lors de l'exécution des V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> Plans.

Sur le VII<sup>e</sup> Plan, je ne dirai rien, car M. Fontaine en a déjà présenté la critique nécessaire. Néanmoins, avant d'insister sur le plan Guyane, devenu une affaire nationale, permettez-moi de vous rappeler que la départementalisation sociale n'est pas terminée.

Dans deux domaines encore, il reste un effort à entreprendre. Pour les prestations sociales, des inégalités séparent encore les Français, et elles sont au détriment des populations d'outre-mer. Quant à l'aide aux travailleurs sous-employés, elle n'existe pas dans nos départements où subsiste encore le vieux système des chantiers de chômage. Nous devons faire disparaître cette inégalité au cours de la période d'exécution du VII<sup>e</sup> Plan.

Il n'est pas possible que sur son sol une nation traite mieux les étrangers que ses propres nationaux. Or, dans deux domaines que je viens de mentionner, les familles des travailleurs étrangers installés en France sont mieux traitées que les familles des Français qui vivent dans les départements d'outre-mer. Cela peut apparaître comme une véritable provocation, et qui dure depuis longtemps. J'insiste une nouvelle fois pour qu'un effort de réflexion et d'adaptation soit entrepris afin que nos travailleurs sans emploi soient occupés. Mais payer longtemps, trop longtemps, des indemnités de chômage serait un mauvais système. Il faut avant tout créer des emplois et, en attendant, nos travailleurs ne doivent pas être laissés dans la peine.

J'en arrive au plan Guyane pour lui consacrer l'essentiel de mon intervention.

Le plan Guyane est une réalité, ce n'est plus un rêve. Le plan vert a été présenté récemment par M. le Président de la République lui-même. La nation est concernée.

Naturellement, les Guyanais en seront les bénéficiaires privilégiés, nombre de responsables l'ont déclaré, qu'il s'agisse de M. le Premier ministre, de M. le Président de la République ou de M. Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer. Néanmoins, les Guyanais n'entendent pas en réclamer le bénéfice exclusif car tout le monde doit profiter du plan vert, en premier lieu nos compatriotes des îles sœurs.

Il s'agit donc d'une entreprise nationale, conduite dans un intérêt national. On découvre que la Guyane devient en quelque sorte une nouvelle frontière de la nation parce qu'elle contribuera à l'indépendance de notre pays. La nation a tout intérêt à ce que le plan vert soit réalisé, et nous pouvons encore tout espérer, monsieur le ministre, puisque le programme d'action prioritaire n° 8 vous place en tête de file pour assurer la mise en valeur de nos richesses naturelles, notamment des produits de notre sous-sol. Il y va de l'intérêt national car il s'agit du rayonnement de la République.

En effet, grâce à la Guyane, la France est présente en Amérique du Sud et ses liens avec ce continent seront renforcés lorsque la Guyane donnera une image de la France digne de notre pays. Bien souvent, chacun le sait, l'économique suit le culturel.

Par conséquent, nous disons oui à l'indépendance économique, et nous contribuerons à la réaliser à la mesure de nos faibles moyens, qui ne sont d'ailleurs pas si faibles que cela.

Par exemple, pour les produits cellulosiques, le bois et la pâte à papier, la France a enregistré en 1974 un déficit extérieur de trois milliards deux cent millions de francs, ce qui équivaut, comme M. Hoffer l'a rappelé, à la valeur du déficit

commercial de notre pays pour deux mois. Pour le cuivre, le déficit est de trois milliards cinq cent millions ; il atteint trois cents millions pour le manganèse.

Or il est certain que nos efforts, et les vôtres en particulier, monsieur le ministre de l'industrie et de la recherche, contribueront à combler notre déficit pour les produits cellulosiques. Nous avons déjà dépassé le stade des travaux de laboratoire. Les expertises industrielles montrent que la pâte à papier produite à partir des feuillus tropicaux est excellente. Par conséquent, nous passerons à l'action.

Quant à nos richesses minières, on s'en occupe maintenant sérieusement, mais sur certaines espérances j'aurais aimé que l'on me fournisse d'avantage de renseignements.

Le plan Guyane est un plan global qui concerne à la fois les ressources maritimes, forestières, minières et agricoles. Il faut conduire les travaux de pair sur tous les fronts.

En ce qui concerne l'exploitation, par exemple, dans tous les domaines, il ne faut pas songer seulement aux grands complexes industriels papetiers de grande dimension, mais il convient de penser aussi aux petits forestiers. Sinon, nous courons le risque de connaître un déséquilibre. L'agriculture et l'élevage doivent être mis en valeur. Bien entendu, il faut également assurer l'infrastructure nécessaire : c'est là que se pose le problème des moyens financiers, celui de la structure même du plan pour la Guyane.

S'agissant des moyens financiers, le ministre de l'économie et des finances a déclaré que les programmes d'action prioritaires représentaient 40 p. 100 des dépenses civiles d'équipement qui atteindront environ, pour le VII<sup>e</sup> Plan, cinq cents milliards de francs. Mais il faut considérer que les routes qui doivent permettre l'exploitation de la forêt en Guyane coûteront trois cents millions de francs et que pour mettre en place le premier complexe forestier papetier il faudra disposer d'un capital de 1250 millions de francs. L'autre complexe envisagé qui sera d'abord forestier, coûtera six cents millions de francs — l'Etat devra intervenir financièrement, notamment par l'octroi de primes d'équipement. Enfin le plan de dix ans pour l'agriculture guyanaise, avec seulement trois cents exploitants, entraînera une dépense d'un milliard de francs. On est alors saisi de vertige !

En regard, il convient de mentionner que nous recevons, au titre du programme d'action prioritaire pour l'agriculture, soixante-dix-neuf millions de francs, non compris l'intervention des établissements de prêt. Un effort budgétaire considérable va donc être demandé à la nation au moment où précisément elle doit faire face à de grandes difficultés.

Pourtant, il est absolument indispensable de trouver les moyens de réaliser les projets envisagés — sans trop grever le budget malgré tout — car c'est la condition même de leur crédibilité. Les promoteurs ont rempli leur office, et il reste à passer sans retard à l'exécution, à faire taire l'impatience de nos compatriotes. Il est de l'intérêt même de la France que les richesses de la Guyane soient rapidement mises en valeur. Au-delà des moyens budgétaires, il importe donc de trouver des moyens de financement exceptionnels. Je songe, après d'autres, que l'on pourrait recourir à l'emprunt.

Or, l'Etat vient d'émettre un emprunt, rapidement couvert, de deux milliards et demi de francs ; à ma connaissance, il n'a pas encore reçu d'affectation précise. C'est le moment où jamais de l'utiliser et je vous suggère, en considération de l'intérêt qu'il y aurait à assurer notre indépendance pour l'approvisionnement en matières premières de dégager une partie de cet emprunt en vue de commencer la réalisation de l'infrastructure guyanaise.

Je vous demande de retenir ma suggestion. Ne me répondez surtout pas, monsieur le ministre, qu'on lancera un emprunt réservé à la Guyane : vous savez combien le ministre de l'économie et des finances est attentif aux procédures et l'émission d'un tel emprunt occasionnerait un retard de plusieurs mois — si tant est que la décision de principe puisse être prise. Il faut donc agir immédiatement. Les crédits sont disponibles, je le répète, et vous vous devez d'en distraire une partie pour commencer la grande œuvre en faveur de la Guyane.

Un orateur a déclaré tout à l'heure que l'Europe nous faisait parfois du mal. A mon sens, ce n'est que provisoire, car, grâce à votre vigilance, la défense de nos produits par rapport à ceux des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique sera assurée. La solution n'arrive que lentement, mais elle vient.

Puisque je viens de faire allusion à l'Europe, je rappelle que nous avons récemment l'occasion, au cours d'un débat devant le Parlement européen, d'évoquer les interventions de la Banque européenne d'investissement qui aurait, dit-on, des disponibilités.

En vérité, l'activité de la Banque européenne d'investissement est liée au développement régional. Pensez donc à faire appel à elle, monsieur le ministre, en faveur des promoteurs qui auront tant besoin de capitaux pour mettre en place les complexes envisagés. C'est une nouvelle suggestion que je vous présente.

J'ajoute que les difficultés que nous subissons actuellement pour la pâte à papier forestière sont seulement passagères, comme la Commission économique l'a d'ailleurs reconnu dans sa réponse à une question écrite en 1975. Il est certain, d'après les prévisions, que dans les années à venir le déficit de la Communauté pour la pâte à papier et les produits celluloseux et forestiers sera considérable. En 1972, il atteignait déjà le chiffre énorme de deux milliards d'unités de compte.

C'est pourquoi la Commission est disposée à faire intervenir le Fonds social européen et à aider à la fois la restructuration de l'industrie forestière et l'exploitation des ressources forestières. Pourquoi ne pas lui demander, dans ce cadre, une aide en faveur de la Guyane ? Je suis persuadé qu'elle répondrait positivement.

Enfin, j'en arrive au troisième point : il est nécessaire de repenser les instruments du développement.

Monsieur le ministre, vous êtes sollicité de toutes parts, pour les mines, pour l'agriculture, pour les problèmes fonciers, pour les concessions, pour la pêche, pour la forêt, et que sais-je encore ? En fait, plusieurs ministères sont concernés.

N'est-ce pas la situation idéale pour créer l'organisme adéquat, c'est-à-dire une société nationale d'aménagement de la Guyane, comme cela a été fait pour le Bas-Rhône-Languedoc. La création de telles sociétés est justifiée précisément par la mise en valeur de régions déterminées qui exigent des travaux intéressants plusieurs ministères et mettant en œuvre différentes sources de financement.

Par ce moyen, vous disposerez d'un bon instrument et d'un interlocuteur idéal d'autant que vous pourrez compter sur la présence des représentants des collectivités locales membres de ces sociétés d'aménagement et participant à leur capital. Dans ces conditions, la concertation avec les élus locaux sera améliorée. Elle sera assurée également avec les représentants de toutes les catégories socio-économiques — je songe aux chambres de commerce, aux chambres d'agriculture et à d'autres organismes.

En conclusion, il me paraît temps de conduire à bien l'effort de réflexion sur la structure du développement de la Guyane. C'est nécessaire. Pour l'instant, un haut fonctionnaire assume la coordination, mais d'une manière encore imparfaite, puisqu'il s'occupe uniquement du domaine forestier. Il ne peut pas faire davantage, car il est seul. Il faut créer un organisme, je le répète, et c'est ma troisième suggestion, pour assurer la concertation, ô combien nécessaire, avec les élus locaux de la Guyane.

**M. le président.** Monsieur Rivièrez, vous avez épuisé votre temps de parole.

**M. Hector Rivièrez.** J'en ai terminé, monsieur le président.

En conclusion, je remercie le Gouvernement d'avoir fait ce plan pour la Guyane et d'avoir dit et répété qu'il était d'abord fait pour les Guyanais, avec les Guyanais et par les Guyanais. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

**M. le président.** La parole est à M. Barthe.

**M. Jean-Jacques Barthe.** Monsieur le ministre de l'industrie et de la recherche, mesdames, messieurs, le Gouvernement préconise, dans le VII<sup>e</sup> Plan, la mise en œuvre d'un programme d'action très prioritaire, le vingt-cinquième et le plus récent, destiné à développer et à valoriser la recherche.

En effet, il faut reconnaître que celle-ci en a bien besoin. Depuis des années, la part du produit national brut qui lui est consacrée fond comme neige au soleil : de 2,4 p. 100 en 1968, elle a dégringolé avec constance jusqu'à 1,5 p. 100 en 1975.

Dans ce domaine, il faut bien constater la stagnation alarmante du nombre de chercheurs. Pour l'effort de recherche, le rang qu'occupe la France dans le concert des grandes nations est en régression. En 1967, seuls les Etats-Unis, l'Union soviétique et le Royaume-Uni nous précédaient. Au fil des ans, l'Allemagne fédérale, le Japon, voire les Pays-Bas, nous ont doublé, laissant notre pays sur place, si je puis employer l'expression.

Il ne s'agit nullement de faire preuve de chauvinisme ou d'un esprit étroit de compétition. En fait, nous considérons qu'un pays qui ne consent pas l'effort nécessaire pour assurer à la science et à la technique la place qu'elles méritent, deviendra

tôt ou tard une colonie, une puissance satellite d'autres puissances qui auront su, elles, se doter des moyens de conduire une recherche scientifique autonome.

Cependant, l'effort que le Gouvernement semble décidé à entreprendre, tout au moins si l'on se fie à ses déclarations, est insuffisant et par trop fragmentaire pour parvenir à combler le retard accumulé. De plus, il est orienté dans le sens d'une plus grande soumission de la science à quelques entreprises géantes.

En ce domaine, comme d'autres, votre politique, monsieur le ministre, vise à servir les intérêts des grands monopoles et des sociétés multinationales. Votre chemin est bien tracé et vous ne dérogez pas à votre ligne de conduite.

C'est ainsi que vous avez sacrifié l'informatique française, que le général de Gaulle avait voulue et encouragée, aux intérêts de Honeywell Bull et de Thomson C. S. F.

Vous avez sacrifié aussi le commissariat à l'énergie atomique, créé par le gouvernement de la IV<sup>e</sup> République — issu de la Résistance, animé de patriotisme et guidé par une haute idée de la France — au groupe du baron Empain et à Westinghouse.

En abandonnant les programmes nationaux, vous avez sacrifié le centre national d'études spatiales à l'alliance spatiale européenne où l'on retrouve encore les intérêts de puissantes multinationales.

Vous avez livré aussi un secteur important des activités du centre national de la recherche scientifique à Rhône-Poulenc.

Et, pour s'opposer à cette politique antinationale, qui trouvez-vous en face de vous ? Jamais le C.N.P.F., mais les organisations de travailleurs ; jamais les actionnaires des grandes sociétés — encore qu'ils monnaient souvent à coup de millions leurs interventions — mais les travailleurs de la C.I.I., du C.E.A., du C.N.R.S. ou du C.N.E.S. et les universitaires et les chercheurs qui luttent, eux, en faveur de l'intérêt national.

N'est-ce pas probant et inquiétant pour vous ? Car on ne peut pas toujours gouverner contre ceux qui créent et produisent, contre ceux qui sont les forces vives de la nation, contre ceux qui représentent la masse, la vitalité, l'énergie, le potentiel national d'un pays et le mettent en valeur, et favoriser, en revanche, ceux qui ne voient que leur intérêt financier immédiat.

Westinghouse, Honeywell — vous le savez — ne sont pas des sociétés philanthropiques. Si elles ont accepté de signer vos contrats, c'est que ceux-ci leur étaient profitables. Pour elles, l'intérêt de leurs actionnaires et le profit passent avant l'intérêt national. En les suivant, en leur cédant, vous domestiquez la recherche, vous gâchez l'indépendance de notre pays.

C'est pourquoi nous ne pouvons pas vous suivre, même si, dans le VII<sup>e</sup> Plan, vous parlez de renforcer le potentiel scientifique du pays, de réduire notre dépendance en énergie et en matières premières, d'améliorer les conditions et le cadre de vie. Ce ne sont que des mots qui ne résistent pas à la réalité des faits et à celle des options que vous avez prises dans un passé tout proche.

Nous ne vous jugeons pas sur les déclarations mais sur les actes. Or ceux-ci nous conduisent à constater qu'avec des alibis d'efficacité économique, de modernité, sous prétexte d'en appeler au « bon sens », vous ne recherchez que la rentabilité immédiate pour l'industrie, en rejetant au second plan la recherche fondamentale.

Un exemple : nous étions dans le peloton de tête des nations pour notre potentiel nucléaire ; la filière française a été abandonnée et maintenant le développement de l'énergie nucléaire choisi par le Gouvernement et par les monopoles n'est rien d'autre qu'un pâle *remake* de la stratégie américaine et un alignement sur elle.

La recherche et la science devraient, au contraire, se traduire par un immense effort national basé sur la compétence, la technicité, la valeur de nos chercheurs, de nos techniciens et de nos travailleurs, et par une politique déterminée démocratiquement avec eux-ci. Elles devraient servir à améliorer le potentiel économique du pays certes, mais aussi à faciliter la vie des hommes, à alléger la pénibilité de certains travaux. Si pour, pour ce faire, l'Etat doit intervenir massivement comme il l'a fait dans l'informatique, il faut alors nationaliser. Ainsi, l'argent public sera mieux employé, on pourra parler d'une véritable politique nationale et les chercheurs, loin d'être liés par des contrats et soumis aux critères de la rentabilité immédiate, pourront se consacrer en toute quiétude à la recherche fondamentale, à la recherche de base, être vraiment des créateurs.

Car — et il en est de même pour la création littéraire ou artistique — si vous soumettez les chercheurs à l'autoritarisme, à la rentabilité, à l'austérité, si vous les culpabilisez, si vous cherchez à les « utiliser » pour les intérêts d'une classe domi-

nante, la création et la recherche scientifique françaises seront mutilées et ne serviront plus de rien dans la vie sociale, économique et culturelle de notre pays. Une chape de plomb s'abattra sur elles. Ce n'est pas ce que nous voulons.

Ce que nous voulons, nous communistes, c'est que la science et la technique deviennent un puissant instrument de progrès de toute la société, un levier propre à changer le sort de notre peuple, que la science et la technique ne soient pas uniquement assujetties à la production, mais qu'elles servent à faciliter la vie des travailleurs en améliorant leur habitat, leur environnement et leurs conditions de travail, en allégeant les tâches domestiques, bref qu'elles contribuent à rendre la vie meilleure dans tous les domaines.

En dépit de belles paroles, en dépit de remarquables déclarations d'intention démenties encore une fois par les faits, le VII<sup>e</sup> Plan ne s'engage pas dans cette voie. Il en est à l'opposé; il prêche l'austérité et fait référence à la crise, une crise dont les Français connaissent de plus en plus les responsables : le grand capital et ceux qui le soutiennent.

C'est pourquoi nous ne vous apporterons en aucune façon notre caution. C'est pourquoi nous lutterons avec le peuple de France contre cette mauvaise politique. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Petit.

M. Camille Petit. Mesdames, messieurs, depuis l'avènement de la V<sup>e</sup> République, les départements d'outre-mer, partie intégrante de l'ensemble national, ont vu leur situation nettement améliorée au long des plans successifs. Même si le VI<sup>e</sup> Plan n'a été réalisé qu'à 75 p. 100 de l'hypothèse haute, l'éducation, la santé, l'aide aux familles et aux plus défavorisés, mais aussi les infrastructures routières, portuaires, aériennes, sportives, touristiques ont progressé de manière évidente.

Cependant la progression des transferts sociaux a surtout contribué à augmenter la consommation, sans développement parallèle de la production locale.

Si la croissance de la population s'est ralentie grâce à une meilleure maîtrise de la fécondité, mais aussi à la migration vers la métropole, il reste une masse de 50 000 chômeurs totaux pour les quatre départements d'outre-mer, auxquels s'ajoutent ceux qui ne trouvent que des emplois temporaires ou saisonniers.

La crise qui a frappé l'économie européenne n'a pas épargné ces départements. Elle a aggravé une situation déjà dramatique par une forte augmentation du coût de la vie.

Les grèves récentes qui ont tout particulièrement affecté la Martinique traduisent à la fois l'inquiétude grandissante face à l'emploi et la détermination d'être mieux intégré à l'ensemble économique et social national.

Les causes et les conséquences proches et lointaines de cette grave situation économique doivent être lucidement analysées.

Les assemblées régionales de la Martinique ont affirmé leur volonté de contribuer effectivement à l'élaboration du VII<sup>e</sup> Plan lorsqu'elles travaillèrent utilement au choix des objectifs et des priorités. Mais, depuis lors, s'est manifesté un manque de coordination infiniment regrettable de la part des instances nationales.

Toutefois, les dispositions retenues et soumises au vote du Parlement reprennent des propositions de la région Martinique. Il faut les apprécier en fonction des modalités d'action et des contraintes du Plan, réparties en vingt-cinq programmes d'action prioritaires garantis, dont sept pour le renforcement du dynamisme de l'économie. Nous notons avec satisfaction que le programme n° 7 est consacré à « l'accélération de la départementalisation économique » des départements d'outre-mer.

Annoncée par le Président de la République et étudiée sur place par divers ministres, dont le Premier ministre, cette accélération appelle des tâches soutenues et coordonnées énumérées au chapitre IV du projet de loi.

Je dois cependant exprimer la crainte que la réduction progressive des crédits pour les actions non programmées ne permette pas le déploiement indispensable d'une véritable économie de production et la création d'activités nouvelles, seuls critères permettant de juger cette planification sur cinq années. Priorité absolue au développement de l'emploi : tel doit être, en effet, notre objectif fondamental.

Comment le programme d'action prioritaire pour les départements d'outre-mer entend-il y contribuer ? Par l'irrigation agricole, la relance et la promotion de la construction, le développement des actions d'hygiène et d'assainissement. La

région Martinique en avait souligné l'utilité et l'urgence. Mais ces mesures ne suffiront pas au décollage économique si des actions d'accompagnement ne sont pas d'ores et déjà envisagées.

Certes, l'irrigation représente déjà des travaux publics et des emplois, si de nouveaux retards n'interviennent pas encore pour le barrage du sud-est de la Martinique.

Sans doute l'extension des surfaces irriguées et la lutte contre les à-coups de la sécheresse permettent d'accroître, de diversifier et de régulariser les productions, moyennant de meilleures informations et la vulgarisation des méthodes. Mais l'obligation de rentabilité et la nécessaire mécanisation ne coïncideront pas avec une multiplication des emplois.

Il faudra une organisation rationnelle du marché local avec stockage et circuits de distribution. S'imposera également une recherche de valeur ajoutée pour les produits agricoles par le développement d'unités de production agro-alimentaire, avec le concours du nouveau secrétariat d'Etat pour les industries alimentaires. Celui-ci a déjà été alerté. Espérons qu'il ne se dérobera pas derrière les responsabilités du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, dont l'action est seulement de coordination !

La promotion agricole devra s'étendre aux élevages ovin, porcin et bovin, qui appellent une action concertée des services de l'Etat et des professionnels, notamment pour l'amélioration du rendement et de la qualité, ainsi que pour l'adaptation des espèces.

Il en est de même de la pêche et de toutes les actions économiques de production, qui pâtissent d'une dispersion contre laquelle contribuerait à lutter l'instauration d'une vraie mission régionale apte à poursuivre activement les études et la coordination au niveau des différents secteurs de production.

Cette mobilisation active des représentants des professions, des services de l'Etat, des investisseurs et des établissements de crédit, qui doivent élargir leur champ d'activité par des prises de participation dans les entreprises locales, peut être réalisée dans le cadre des institutions régionales.

L'incitation à l'industrialisation ne figure pas au programme d'action prioritaire pour les départements d'outre-mer. Sans doute est-il malaisé de chiffrer l'aide à consentir à d'éventuels investisseurs, au surplus difficiles à convaincre.

Le Plan souligne judicieusement l'urgence d'une action globale sur les prix de revient et les coûts des transports, complétant de nouvelles possibilités de fret maritime traditionnel ou par conteneurs.

Toutes les formules d'industrialisation doivent être recherchées : petites unités industrielles ou artisanales bénéficiant de primes d'installation; filiales d'établissements publics ou nationalisés; ou encore unités de production installées par de grands groupes industriels privés, tels ceux de l'électronique ou du téléphone, en contrepartie de l'aide qui leur est apportée au plan national.

Cette décentralisation doit se manifester dans le cadre de certains programmes nationaux d'action prioritaires : par exemple, le programme n° 3 relatif à la main-d'œuvre qualifiée; le programme n° 4 qui créera 90 000 emplois dans le téléphone; ou encore le programme n° 12 destiné à revaloriser le travail manuel face à l'expansion des emplois tertiaires dont témoignent les 50 p. 100 de la masse salariale perçus par les agents de l'Etat et des collectivités locales, alors que les activités productives diminuent.

Mieux que des déclarations, qui risquent à la longue de passer pour théoriques, seules de telles réalisations permettront d'espérer que la départementalisation économique deviendra une réalité, et non un mythe témoignant de bonnes intentions. Alors, mais alors seulement, on pourra comprendre qu'elle ne peut être qu'une œuvre de longue haleine.

Nous approuvons le VII<sup>e</sup> Plan de poursuivre le progrès social dans deux domaines qui avaient été retenus par les assemblées régionales de la Martinique — l'habitat et l'hygiène sociale — et qui font l'objet d'engagements fermes de l'Etat, pour un montant de 1 031 millions de francs.

La relance de programmes de construction, en particulier de logements sociaux, très en retard à la Martinique, entraînera temporairement du travail dans le secteur du bâtiment, particulièrement menacé.

L'accès à ces constructions nouvelles comporte l'application immédiate des mesures relatives à l'allocation de logement, mais aussi le maintien et le développement des emplois pour les chefs de famille. En effet, comment construire pour des

chômeurs qui, au surplus, ne touchent pas d'indemnité, même si intervient la réduction de cent cinquante à quatre-vingt-dix jours du temps exigé pour le maintien des allocations aux travailleurs involontairement privés d'emploi ?

Intensifier l'action sanitaire, c'est aussi créer quelques emplois par la mise en place, dans les communes rurales notamment, d'équipes pluridisciplinaires chargées des opérations d'hygiène générale, de lutte contre les parasitoses et d'action familiale.

La nouvelle politique de la famille et l'égalité des chances par l'éducation et la culture doivent s'appliquer aussi aux jeunes des départements d'outre-mer. Le Plan se propose, en effet, de réduire les inégalités liées aux situations géographiques, notamment en développant l'enseignement préscolaire et en multipliant les options technologiques, ainsi que les actions de préformation et d'animation culturelle en milieu scolaire.

Pour conclure, disons notre crainte qu'une fois de plus la solidarité nationale, que certains d'ailleurs dans cette Assemblée nous refusent en contestant la départementalisation, n'aboutisse à plus de progrès social que de croissance économique, si la volonté du chef de l'Etat et du Premier ministre ne se concrétisait pas et si la reprise de l'économie nationale ne se confirmait pas. Quelle serait alors la situation de l'emploi surtout pour les jeunes, nombreux dans les départements d'outre-mer ? Beaucoup d'entre eux se considèrent comme les oubliés de la promotion sociale quand intervient une progression du niveau de vie général dans ces départements.

Ne négligeons donc aucun des moyens permettant de sauver notre économie insulaire et tropicale, y compris ceux de la Communauté européenne :

Partie intégrante de cette communauté, les Antilles voient leurs productions particulièrement menacées par les accords de Lomé, en raison de leur situation géographique. En contrepartie, le Gouvernement doit obtenir des institutions européennes les moyens destinés à favoriser le développement de nos régions intégrées à l'Europe et en difficulté économique.

Des actions ponctuelles peuvent constituer une planification parallèle et complémentaire de ce VII<sup>e</sup> Plan, programmée en coordination et avec le concours du Fonds social et du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, lequel est destiné à des actions de restructuration et dont la section « garantie » peut être appliquée aux départements d'outre-mer, produit par produit.

De même, le Fonds de développement régional doit intervenir dans la mesure où se manifeste une volonté politique du Gouvernement auprès des instances communautaires. Celles-ci ne peuvent refuser d'exercer leurs légitimes responsabilités vis-à-vis des départements d'outre-mer au moment où l'Europe propose son aide au tiers monde. Ce concours des fonds européens devra s'ajouter et non se substituer aux actions du budget national. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. le président.** La parole est à M. Mexandeau.

**M. Louis Mexandeau.** Mesdames, messieurs, si la durée de mon intervention devait être proportionnelle à la place occupée dans le Plan par le sujet que je vais aborder, mon propos prendrait fin à peu près au moment où je parle, c'est-à-dire maintenant.

L'éducation nationale et la formation des hommes — car c'est de cela qu'il s'agit — constituent-elles un sujet si frivole que le projet de loi ne leur consacré qu'une maigre demi-page et un seul programme d'action prioritaire — deux si l'on y ajoute celui qui concerne l'amélioration professionnelle des jeunes ?

Une demi-page sur cent cinquante, un ou deux programmes sur vingt-cinq : peut-on mieux illustrer ce constat irrécusable, à savoir que l'éducation nationale est la grande absente du VII<sup>e</sup> Plan ?

Ce phénomène est si évident que le rapport, pourtant rédigé par trois députés de la majorité, ne peut que l'enregistrer. On y lit, en effet : « Il apparaît en tout cas clairement que, du point de vue strictement financier, l'enseignement n'est plus la « priorité des priorités » de notre politique de développement social. »

Et le rapport d'ajouter que le texte gouvernemental prévoit — c'est un point assez exceptionnel pour que je le souligne — une diminution relative des dépenses d'éducation. C'est ainsi que les dépenses d'investissement dans le secteur de l'enseignement et de la formation continue, qui représentaient 11,3 p. 100 en 1975, tomberont à 10,6 p. 100 en 1980.

Quel aveu ! Il est vrai que l'éducation nationale, même si son budget a été augmenté ces dernières années en raison du développement démographique et de l'accroissement de la scolarisation, n'a jamais été sous la V<sup>e</sup> République, la « priorité des priorités ». Cette formule, qui est de Gaston Defferre, concernait les propositions socialistes ; le système actuel ne l'a jamais reprise à son compte.

Quant au pouvoir, il s'est contenté de répondre médiocrement à la nécessité, laquelle a constitué, pendant des années, l'alibi pour avoir recours aux solutions hâtives et insatisfaisantes, qu'il s'agisse du nombre des élèves — les effectifs ont atteint quarante ou quarante-cinq élèves par classe, sinon davantage — du niveau des maîtres ou de la qualité des constructions.

Ces solutions, quelque peu improvisées, étaient assorties de promesses pour l'avenir : lorsque la vague démographique serait passée, la scolarisation deviendrait étale et les conditions seraient créées pour un enseignement de masse et de qualité. De telles promesses n'ont pas été suivies d'effets. Le VII<sup>e</sup> Plan en apporte l'aveu et, alors que les conditions seraient réunies pour la création d'un enseignement de masse et de qualité, on adapte à présent le budget d'austérité à l'école.

Je ne reprendrai pas ici la litanie des insuffisances quantitatives et qualitatives. Chacun sait que l'éducation est en crise profonde, que le problème des débouchés se pose à tous les niveaux. On feint, dans le Plan, de croire qu'il s'agit simplement d'une mauvaise adaptation de notre système éducatif aux différents types d'emplois offerts. Or ce qui est patent dans l'Université ne l'est pas moins dans les C. E. T. et les lycées. Une fois de plus, ce ne sont ni l'école, ni l'Université qui ont créé le chômage, c'est le système économique et politique.

A cet égard, le rapport de la commission des finances est intéressant. En effet, on y enregistre un certain nombre d'aveux quant à la situation actuelle : par exemple, que trois cent cinquante mille jeunes sortent chaque année du système scolaire sans formation professionnelle. Le constat des inégalités sociales et géographiques accuse le système tout entier. Les inégalités géographiques sont telles que le rapport des chances est du simple au double entre le département le moins défavorisé et la moyenne nationale. Si l'on y ajoute les inégalités sociales, on peut se demander quelles sont, pour un fils d'ouvrier du département de l'Orne ou de la Manche, les chances d'accéder un jour à l'Université.

Des aveux, mais aussi un scepticisme quant aux mesures qui sont préconisées par le Plan. Certes l'effectif des classes maternelles est aujourd'hui en décroissance ; mais il a fallu la crise démographique, à bien des égards regrettable, pour que leur effectif retombe à un taux normal, même s'il est souvent encore excessif dans certaines de ces classes.

Les inégalités sociales que j'ai évoquées tout à l'heure demeurent.

En ce qui concerne le sport à l'école, il serait amusant s'il n'était pas scandaleux de lire dans le rapport que l'objectif est d'atteindre en 1980 trois heures hebdomadaires de sport et d'éducation physique dans le premier cycle et deux heures dans le deuxième cycle, alors que cet objectif a été fixé à la Libération, qu'il a été atteint dans des conditions qui ont été plus difficiles que celles d'aujourd'hui et qu'il a même été dépassé depuis lors ! La régression est évidente : le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports ne prévoyait-il pas, il y a trois ans, cinq heures hebdomadaires de sport et d'éducation physique ?

Pour les oubliés, auxquels est consacré le programme d'action prioritaire tendant à la réduction des inégalités, l'ensemble des mesures préconisées par le Plan est très incomplet, comme le reconnaît le rapport de la commission des finances.

Il en est ainsi de l'information des familles et de l'orientation des élèves : on se propose, dans l'un des projets de M. Haby, d'écarter les conseillers d'orientation dont le rôle est essentiel dans les décisions du conseil de classe.

Il en est ainsi de la médecine scolaire : la situation est, là encore, plus mauvaise qu'il y a vingt ans si l'on en juge par le nombre moyen des visites auxquelles sont soumis les enfants pendant le temps de leur scolarité.

Il en est ainsi de l'aide aux étudiants.

Il en est ainsi de la sécurité des établissements.

On sait dans quelles conditions, suivant quelles normes et avec quels matériaux nous avons dû construire les C. E. S. ou les universités. Aujourd'hui, le parc vieux de dix ans ou quinze ans est en train de se dégrader rapidement. Le VII<sup>e</sup> Plan pouvait être l'occasion d'une politique de rénovation, parfois même de reconstruction, s'agissant des établissements les plus fragiles, construits le plus hâtivement, et qui ont connu les incidents dont

on se souvient. A tout le moins, aurait-on pu envisager de rendre tous les établissements conformes aux normes de sécurité. Or rien n'est prévu : il n'y aura pas de crédits pour repeindre les établissements scolaires ; il n'y aura pas d'argent pour assurer la sécurité des enfants.

Que de problèmes essentiels ont été ainsi esquivés !

Le rapport de la commission du Plan insiste, peut-être même à l'excès, sur l'intérêt que présentent les filières spécialisées et notamment les maîtrises des sciences et techniques pour assurer des emplois. Certes, nous admettons que l'initiative est intéressante, mais malheureusement le nombre de ces filières passera simplement de 60 à 100 pendant la durée du Plan.

En fait, on ne s'est pas interrogé sur les vrais motifs de la fuite des élèves devant l'école ni, en particulier, sur la crise qui affecte la relation pédagogique et qui n'est autre que le reflet de la crise du pouvoir et de la société. Ce n'est pas en mettant l'accent sur la sélection que l'on peut poser la question du pouvoir à l'école en termes neufs.

Nous assistons en fait à une véritable déplanification.

En effet, le VII<sup>e</sup> Plan, contrairement à ceux qui l'ont précédé, ne prévoit ni planification financière ni planification physique pour l'éducation. Cette lacune est significative des incohérences et des craintes du pouvoir dans un secteur qui est pourtant entièrement ou presque aux mains de l'Etat. Les prévisions, même indicatives, sont jugées impossibles ou dangereuses par les responsables.

Financièrement, le plan d'action prioritaire « Egalité des chances » se borne à constater en termes littéraires « que les besoins nouveaux en personnel et en équipements » seront plus faibles qu'auparavant pour tirer la conclusion que les chances de l'égalité en question sont meilleures.

Les chiffres qui sont donnés n'ont, en l'état de notre information, aucun sens puisqu'ils portent à la fois sur les services votés et sur les mesures nouvelles dans une proportion inconnue du public, et que, pour les mesures nouvelles, la part des crédits de paiement d'équipement, faciles à gonfler, n'est pas davantage connue. Dans ces conditions, on peut dire que le Gouvernement ne s'engage à rien en annonçant des chiffres.

Mais c'est sans doute au niveau de la planification physique que les limites du vide sont atteintes : les problèmes des remèdes à la crise de l'école n'étant pas analysés, aucune prévision de démographie scolaire d'ensemble pour 1980 n'a été effectuée et l'on ignore officiellement si la durée moyenne des études sera de dix-sept ans, dix-sept ans et demi ou dix-huit ans, c'est-à-dire qu'on fait l'impasse sur le problème que pourrait poser, suivant l'évolution suivie, l'arrivée de trois ou quatre cent mille jeunes de plus, ou de moins, sur le marché du travail.

Ainsi, le Gouvernement cherche à asservir dans le détail la vie des établissements aux besoins d'un certain patronat, mais refuse ou s'avère incapable de fournir le cadre de prévision qui permettrait d'assurer le minimum de liaison indispensable entre l'appareil éducatif et l'économie.

Nous pensons que les solutions sont ailleurs. C'est en visant haut et en mettant les moyens concrets en regard des objectifs que l'on aurait pu manifester une volonté de sortir l'école de la crise où elle se trouve.

Un enseignement de qualité qui triomphe effectivement du « ras-le-bol » des élèves et mette fin à la ségrégation sociale actuelle n'est pas hors de notre portée.

Mais la priorité donnée aux véritables intérêts de l'élève, l'initiative au sein des établissements, une autonomie qui ne soit pas le simple renforcement des autorités hiérarchiques

locales, la lutte sans hypocrisie contre les inégalités devant l'éducation, la préparation au métier pour tous passent par un certain nombre de conditions.

Il faut faire davantage confiance aux enseignants, aux parents et aux pouvoirs locaux dans l'appareil scolaire ; desserrer l'étreinte de la sélection dans l'enseignement élémentaire et moyen afin de rendre possible des apprentissages solidaires ; cesser de faire nécessairement un drame de l'accès au premier emploi parce que les inégalités dans la société sont effectivement dramatiques.

Ces conditions, une perspective socialiste, dans le cadre de l'application du programme commun, les apporte. Le VII<sup>e</sup> Plan éducatif, occasion de proposer un cadre au développement de l'initiative de quinze millions de personnes, est une occasion manquée.

Je dirai enfin qu'une telle situation juge en fait un système, non seulement du point de vue éthique mais même selon les critères utilitaires qui sont les vôtres.

Comment ne pas s'étonner, lorsqu'on lit dans le discours de M. Fourcade qu'en fait, il s'agit de créer des emplois productifs et non de multiplier les retraités ou les fonctionnaires. Comme si les fonctionnaires n'étaient pas productifs et comme si les retraités n'avaient pas participé au fonctionnement du système de production !

Quand on considère la faible part accordée à l'éducation, à la formation des hommes, à la recherche, monsieur le ministre de l'industrie et de la recherche, on s'aperçoit que l'objectif prioritaire a été manqué.

« Nous n'avons pas de pétrole, dit un slogan publicitaire, mais nous avons des idées ». Si l'on continue ainsi à sacrifier notre jeunesse, c'est-à-dire notre avenir, si l'on continue à négliger cet investissement de premier ordre que constituent la technologie et la formation culturelle, je crains que dans cinq ans nous n'ayons pas plus de pétrole et que nous ayons encore moins d'idées. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

## ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi n° 2346 portant approbation du VII<sup>e</sup> Plan de développement économique et social ; rapport n° 2350 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 2352 de M. Fouchier, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 2408 de M. Foyer, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale

JACQUES RAYMOND TEMIN.

